

INTRODUCTION

La FAO semble sérieusement menacée de disparaître ou tout au moins d'être marginalisée et soumise à rude épreuve dans ses prérogatives essentielles, car la priorité de la mondialisation néolibérale, c'est de transformer en marchandise le monde en général et l'agriculture en particulier ; l'instrument essentiel de ce processus de mondialisation, c'est l'organisation mondiale du commerce (OMC) qui n'a aucune préoccupation particulière quant à la famine dans le monde mais dont l'objet essentiel est libéralisation du commerce mondiale ainsi que la commercialisation des surplus agricoles et alimentaires de par le monde, entre autres ⁽¹⁾.

Dépassant les limites de l'enfermement de la FAO dans la mondialisation, une alternative à cette dernière est proposée en considérant les éléments essentiels d'une nouvelle politique agricole, alimentaire, rurale et environnement intégrée (P.A.A.R.E), pour la FAO qui répondent aux besoins à la fois de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire de la société civile et des producteurs tout en considérant la diversité des pratiques et cultures agricoles et rurales de par le monde, cette P.A.A.R.E est ainsi esquissée pour l'UE d'une part et pour l'Afrique d'autre part, dans une optique de partenariat original entre elles ⁽²⁾.

La RDC est l'un des pays le plus frappé par la faim et l'insécurité alimentaire dans le monde selon le rapport de la FAO, l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, la RDC fut le pays le plus frappé par l'insécurité alimentaire en 2001, cet état de l'insécurité touche environ 64% de la population congolaise, soit 37 millions d'habitants.

En 2002, au lieu de diminuer le nombre des personnes en insécurité alimentaire a au contraire augmenté, passant de 64% à 73% de la population totale estimée alors à 52 millions d'habitants ; devant cette situation critique, le bureau de la représentation de la FAO en RDC s'est senti interpellé. Ainsi, en novembre 2002, il a commencé à chercher des voies et moyens

¹ MAHAMADOU MAIGA, Pour la survie de l'ONU : alimentation et agriculture face à la mondialisation, sept. 2004, P6, France

² MAHAMADOU MAIGA, Et demain la FAO, P21, mars 2005, France

pour mobiliser l'attention de la communauté nationale et internationale sur le problème de la sécurité alimentaire en RDC.

L'idée fut ainsi conçue de tenir un colloque de haut niveau sur ce tragique paradoxe d'un pays à potentiel agricole énorme pouvant nourrir tout l'Afrique mais dont près de trois quarts de la population souffrent de faim et de la malnutrition ⁽³⁾.

A la suite de cette brève notion de présentation du sujet, il convient dès lors d'analyser l'histoire et expliciter les concepts clés de cette étude en vue de bien rester dans la méthodologie.

I. HISTORIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS CLES

C'est le 16 octobre 1945 au château Frontenac à Québec que les représentants de 34 nations signent l'acte constitutif de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture et donnent naissance à la FAO ⁽⁴⁾. Il est généralement admis que la FAO a tiré ses racines et son idéal des rêves de M. DAVID LUBIN, homme d'affaires californien qui fut le promoteur de l'institut international d'agriculture (I.I.A) ; ce dernier a été créé par une convention dite du 7 juin 1905 adoptée à la suite d'une conférence internationale dont les travaux étaient conduits sous le haut patronage du roi Victor Emmanuel III d'Italie qui auparavant était convaincu par le projet d'institut international que M.LUBIN lui avait soumis ⁽⁵⁾.

L'organisation de nations unies pour l'alimentation et l'agriculture est connue sous le nom de ONU-AA en sigle et elle est plus connue sous le nom de FAO soit Food and agriculture organization of the united nations pour la version anglaise ; la FAO est une institution spécialisée du système de nations unies, son siège est à Rome depuis 1951. La FAO regroupe 190 membres (189 Etats plus UE) ⁽⁶⁾.

Son objectif suprême affiché est d'aider à construire un monde libéré de la faim, sa devise inscrite sur son logo type est « fiat panis » expression latine signifiant qu'il ait du pain pour

³ FAO, les NU et la lutte contre la pauvreté en RDC, bulletin d'information du système des NU en RDC, Mai 2002, P16

⁴ LA FAO, ses 40 premières années de 1945-1985, Rome, éd 1985, imprimé en Italie, P3

⁵ Idem, P4 & P5

⁶ Depuis l'adhésion de la Russie, le 11 avril 2006, les rares Etats qui n'en sont pas membres sont entre autres : Brunei, le Liechtenstein, le Saint-Siège et Tonga.

tous ⁽⁷⁾. L'acte constitutif de la FAO a été amendé notamment le 27/11/1979 et le 18/11/1991, la FAO compte 174 Etats membres et la RDC a adhéré à la FAO en date du 9/11/1961 ⁽⁸⁾.

C'est ainsi que cette institution a aussi une activité importante en RDC, il s'agit par exemple sur le fait de la libéralisation du marché (banane), la FAO, dans une étude de relativement récente, a révélé cet état des choses en ces termes : « seulement, les débouchés limités, les difficultés de conservation, la désorganisation et la fragmentation des marchés, le manque d'information commerciales et le besoin d'argent, obligent généralement les producteurs à vendre à n'importe quel prix. Leur pouvoir de négociation est souvent affaibli parce qu'il y a peu d'acheteurs locaux et que les intermédiaires ont souvent entre eux des lieux de parenté » ⁽⁹⁾.

Il sied de signaler que la FAO contribue en RDC en finançant le secteur agricole pour le développement de ce pays. En effet, la FAO est une institution spécialisée des Nations-Unies qui a un objet capital de la politique de décentralisation actuelle et de rapprocher l'organisation de ses pays membres.

C'est dans ce cadre que la RDC a conclu plusieurs accords avec cette institution. La FAO demeure l'un des partenaires multilatéraux les plus importants de la RDC compte tenu du volume de ses interventions financières en faveur de ce pays.

Dans ce cadre de sa coopération avec la RDC, la FAO a financé plusieurs projets ⁽¹⁰⁾.

Peu commode nous semblera d'aborder le fond du sujet sans pour autant en donner la compréhension des mots clefs qui en constituent l'ossature. Ainsi, dans ce sujet, la contribution de la FAO dans le développement de l'agriculture en RDC, les mots qui appellent leur définition propre sont : la FAO, l'agriculture et le développement.

⁷ Lire www.fao.org

⁸ TSHIBANGU KALALA, PO, code des organisations internationales, Bruylant, SA en Belgique, 2008

⁹ LUKOMBE NGHENDA, Droit et développement agricole, année : 2004, éd. Kin, P.504

¹⁰ FAO, programme de la FAO sur terrain en RDC, 2009, P2

Sans plus tarder, voici les définitions respectives de ces trois mots :

A. LA FAO

Cette institution a vu jour le 16 octobre 1945, à l'occasion de la signature de l'acte constitutif de l'organisation de Nations-Unies par les représentants de 34 nations pour l'alimentation et l'agriculture au château Frontenac à Québec au Canada. La FAO en sigle (Food and agriculture organization) a pour missions principales :

- Elever le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations ;
- Améliorer le rendement de la production et de l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles ;
- Améliorer les conditions des populations rurales ;
- Contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et libérer l'humanité de la faim ⁽¹¹⁾

Le système des N-U est un ensemble constitué de l'ONU et de programmes, fonds et institutions spécialisées des N-U, les programmes, fonds et institutions, ont leurs propres organes directeurs, leurs propres budgets et fixent leurs propres normes et directives.

Ensemble, ils fournissent une assistance technique et apportent une aide concrète dans presque tous les domaines de sphères économiques et sociale. La FAO est une institution spécialisée des N-U et rend compte de ses activités à la conférence des Etats membres de la FAO. La FAO participe aux travaux du conseil économique et social des N-U et des commissions régionales spécialisée dans les domaines économique et social ⁽¹²⁾.

B. L'Agriculture

Dans une manière générale, l'agriculture du latin agricultural désigne l'ensemble des travaux (savoir faire et

¹¹ La FAO & ses 40 premiers années, P23-24

¹² A lire sur www.fao.org/partnerships/partnenun/fr,.

activités) visant à utiliser et à transformer le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme ⁽¹³⁾. Elle est en bref, la culture du sol, la production des céréales, l'élevage des bovins, etc... font partie de l'agriculture.

En économie politique, l'agriculture est définie comme étant le secteur d'activité dont la fonction est un revenu financier à partir de l'exploitation de la terre (culture), de la forêt (sylviculture), de la mer, des lacs et des rivières (aquaculture, pêche), de l'animal de ferme (l'élevage et de l'animal sauvage (chasse)).

Professeur KABENGELE DIBWE, considère l'agriculture comme un processus de développement d'un pays ⁽¹⁴⁾.

Pour lui, l'agriculture a un rôle important à jouer dans la croissance économique d'un pays quel que soit le degré de développement atteint par ce dernier. Dans une économie développée, ce secteur constitue encore un élément important du fait qu'il intervient dans la fourniture des produits alimentaires et dans l'approvisionnement de certaines industries en matières premières. De même dans une économie sans développée, l'agriculture occupe 70 à 80% de la population active et fournit en moyenne environ 40% du produit intérieur brut et 60% du commerce extérieur, l'agriculture apparaît ainsi comme un facteur important dans le processus de développement économique d'un pays du fait qu'elle émet des impulsions créatrices, son expansion en effet, lui permet d'être à la fois en moyen de financement et une possibilité d'acquisition des devises. Ce qui autorise des occasions d'investissements générateurs et l'émergence des autres secteurs en relations d'abord avec le secteur agricole en suite avec d'autres activités, ceci a été bien démontré par Paul Bausach dans ses travaux et particulièrement dans son ouvrage sur la révolution industrielle des sociétés du XIIIème siècle.

Selon ROBERT Baudouin, le secteur agricole est appelé à jouer un rôle chaque fois que l'option de financement interne du développement repose sur une épargne nationale.

¹³ Larousse agricole, éd. Librairie Larousse, Paris, 2004, P28.

¹⁴ KABENGELE DIBWE : géographe économique et humaine de la RDC, volume 2 M.E.S KIN/RDC, 2008, P.16

Pierre Larousse, dictionnaire français, définit l'agriculture comme l'activité économique ayant pour objet la transformation et la mise en valeur du milieu naturel afin d'obtenir les produits végétaux et animaux utiles à l'homme, en particulier ceux qui sont destinés à son alimentation ⁽¹⁵⁾.

Selon le ROBER, dictionnaire français, l'agriculture est définie comme la culture du sol « ensemble des travaux transformant le milieu national pour la production des végétaux ou des animaux utiles à l'homme ⁽¹⁶⁾.

C. Développement

Le concept est surprenant ⁽¹⁷⁾ avant 1950, le terme « était pratiquement inconnu dans la théorie des sciences sociales comme dans la pratique de la politique.

Si la croissance économique a toujours préoccupée les économistes, c'est seulement dans les années 1940-1950 qu'ont vu le jour les théories du développement.

Jadis le développement se confondait pour la plupart des auteurs à la croissance. Or, il y a une nette distinction entre la notion du développement et celle de la croissance.

Le développement a été défini par F. PERROUX comme « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent aptes à accroître cumulativement et durablement son produit global ⁽¹⁸⁾. Alors que la croissance est une notion quantitative et économique qui renvoie à l'augmentation du PNB. Le développement est une notion plus quantitative qui inclut toutes les transformations sociales qui accompagnent la croissance.

Donc, le développement est une notion globale incluant tous les aspects de la vie humaine. En d'autre termes , c'est un ensemble de la croissance économique, du progrès technique et de l'amélioration des conditions sociales de la population.

¹⁵ Pierre Larousse, Dictionnaire Illustré, 1992

¹⁶ Le ROBERT : Dictionnaire français, Paris, 2005

¹⁷ Professeur NTUAREMBA : ONFRE : cours d'économie du développement, G3 RI, UNIKIN, 2003-2004

¹⁸ PERROUX, F, l'économie du XXe siècle, 2^e éd. PUF, Paris, 1965, P.155

En définitive, le développement peut être défini comme l'effort qu'entreprend un groupe en vue de réaliser un projet de société hautement valorisée et cela en provoquant des transformations et mutations positives au niveau des différents secteurs de sa vie ⁽¹⁹⁾.

La compréhension du sujet ainsi cernée, cherchons à découvrir les motifs, mieux les raisons qui nous ont poussé au choix de ce sujet qui présente d'ailleurs un caractère peu complexe, sans en avoir la prétention de la maîtriser, et qui a déjà fait l'objet de plusieurs analyses.

II. INTERET DU SUJET

Cette étude présente un intérêt pour tout les pays qui veulent aller loin dans le domaine agricole.

Sur le plan théorique, comme relève très pertinemment et justement le Professeur André Tunc « l'économie africaine (dont congolaise), à l'heure actuelle, est une économie essentiellement agricole. Il est vraisemblable qu'elle le restera très longtemps, peut-être même le sera-t-elle toujours ».

A cet égard, il importe de faire observer qu'au Congo, pays d'une superficie de 2 343 930km³, équivalent à 4 fois celle de la France et 80 fois celle de la Belgique, l'agriculture fait vivre plus de 70% au mieux 78% de la population totale qui s'élève à plus au moins 60 millions d'habitant. On se convint aussi qu'au Congo, bien que l'agriculture prenne le second rang après les mines (or, cuivre, diamant, ...) comme source du revenu national, elle est incontestablement le moyen de subsistance pour la très grande majorité de la population, l'agriculture est aussi appelée à donner à cette population, les moyens d'accéder à d'autres stades du progrès économique et social. Tout cela suppose que l'agriculture congolaise s'épanouisse, s'organise et s'intègre dans un ensemble de réseaux institutionnels modernes, pensés en fonction de ces objectifs.

¹⁹ KUYUNSA et SHOMBA, S, op.cit, P.250

Les économistes ont conclu que tout admettre que nous sommes en présence d'un problème fort important, celui, a-t-on justement souligné « de la construction d'un modèle de développement agricole approprié ». Les juristes ont de toute évidence et à leur tour à affirmer l'utilité de l'étude du droit agricole puisque celui-ci encadre l'action agricole en même temps qu'il la conditionne. Voilà qui fait que, à l'instar du droit foncier, la formulation nouvelle du droit agricole congolais et africain est en passe d'être l'orbite des problèmes du développement, et que les auteurs édifient aujourd'hui une branche nouvelle du droit dite « le droit de développement » n'hésitent pas à y assurer au droit foncier et agricole une place privilégiée que ceux-ci imposent ⁽²⁰⁾.

Pour mieux mener ses actions, la FAO met en place un certain nombre de mécanisme qui permet aux Etats membres de devenir autonome. Parmi ces mécanismes, nous avons :

1. la mise à la portée de tous les pays membres d'information sur les différentes connaissances spécialisées.
2. l'élaboration et exécution des projets des terrains dans le monde entier.
3. la FAO conclut des traités internationaux dont celui sur les ressources phytogénetiques en dehors de traité, il y a aussi des convention.

Sur le plan pratique en revanche, l'agriculture apparaît ainsi comme un facteur important dans le processus de développement économique, c'est compte tenu de cette importance de l'agriculture dans le processus de développement que nous avons choisi ce sujet.

La RDC a besoin des ressources pour financer son économie. Ces ressources peuvent provenir de l'agriculture. En outre, cette étude constitue un cri d'alarme pour attirer l'attention des décideurs politiques dans notre pays qu'ils fassent de l'agriculture priorité des priorités. C'est dans le même ordre d'idées que la FAO a financé plusieurs projets en RDC. Le programme actuel en cours de la FAO comporte quatre (4) projets du programme de coopération technique (PCT), dix (10) projets sur financement du fonds spécial telefoods, un (1) projet PNUD/FAO, et quinze (15) projets de fonds fiduciaires.

²⁰ LUKOMBE NGHENDA, Droit et développement agricole, 2004, Kin, P264

A ces projets, il faut rajouter quatorze (14) projets financiers sur le poded FUND, deux (2) projets financés sur le CERF, un (1) projet financé sur le PARSAC. L'enveloppe globale est de 64304832\$ EU.

Cette enveloppe se repartie en 22341309\$ EU en programme agricole de développement et 40970347\$ EU en programme agricole d'urgence. Cependant, dans ce travail nous n'allons pas reprendre tous les projets, nous analyserons seulement quelques uns ⁽²¹⁾. L'enveloppe allouée pour les projets concernant le programme de développement s'élève à 22341309\$ EU, nous allons analyser quelques projets seulement de ce programme.

1. projets du programme de coopération technique, TCP/DRC/3201 « fourniture d'intrants aux populations vulnérables dans le cadre de l'initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires (ISFP) »
2. TCP/DRC/3202 « facilité pour les représentants de la FAO ⁽²²⁾.

Après avoir répondu à grandes jambées au pourquoi du choix de ce sujet, il importe de signaler les méthodes scientifiques utilisées en vue de la réalisation de cette recherche.

III. METHODOLOGIE

Tout travail scientifique se veut certes une méthodologie en vue d'atteindre les buts qu'il poursuit. Car il n'existe pas de cheminement sans recourir à l'utilisation des méthodes scientifiques ainsi, l'affirme le Professeur Greg Basue BABU KAZADI ⁽²³⁾.

PINTO et GRAWITZ définissent la méthode comme un ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, démontre et les vérifie ⁽²⁴⁾. Elle est une marche rationnelle de

²¹ FAO, Programme de la FAO sur terrain en RDC, 2009, P.2

²² FAO, op.cit, 2008, P.16

²³ BASUE BABU KAZADI, G. Introduction générale à l'étude de droit public, cours polycopié, 1er graduat, Fac droit, UNIKIN, Kin, 2006-2007, P9

²⁴ PINTO et GRAWITS, Méthodes des sciences sociales, Dalloz, Paris, 1971, P.78

l'esprit fait pour arriver à la connaissance ou à la démonstration d'une vérité ⁽²⁵⁾.

Pour la réalisation du présent travail, nous avons eu recours à la méthode fonctionnaliste, sociologique et juridique de leur contribution ; la méthode fonctionnaliste ayant pour but d'étudier le rôle que doit jouer la FAO dans le développement de l'agriculture en RDC. Le fonctionnalisme étant défini comme un procédé d'analyse qui a pour but l'exploitation sociaux à tous les niveaux de développement pour leur fonction, pour le rôle qu'ils jouent dans le système total de la société, par la manière dont ils sont reliés les uns aux autres à l'intérieur de ce système est relié aux milieux physique. Cette méthode s'avère importante parce qu'elle aborde un aspect fonctionnel que la FAO se trouve être le seul organisme ; la méthode sociologique, dans l'article premier de l'acte constitutif de la FAO, sont définies les fonctions de l'organisation comme suit : elle est chargé de réunir, analyser, interpréter et diffuser tous renseignement relatifs à la nutrition, l'alimentation et l'agriculture, elle encourage et recommande toute action de caractère national et international intéressant la recherche scientifique, technologique, sociale et économique dans ces domaines ⁽²⁶⁾.

IV. DELIMITATION DU SUJET

De nos jours, l'objectif de tout pays est le développement. Mais pour atteindre cet objectif, les pays doivent entretenir des relations entre eux. Sur le plan international, cela se caractérise par le fait que le Nations Unies ont défini la deuxième décennie comme une décennie du développement. Il est loisible de délimiter ce sujet dans le temps et dans l'espace.

Dans le temps, notre sujet se rapporte à la période allant de l'année 1960 à 2002.

Dans l'espace, notre travail s'intéressera essentiellement de la contribution de la FAO en RDC, compte tenu de l'importance du secteur agricole dans le processus de développement de cet Etat.

²⁵ MPOOKO DJAMINA, Principes et usages en matière de rédaction d'un travail universitaire, Kin, 2004, P.21

²⁶ A lire sur www.fao.org

V. PROBLEMATIQUE

La problématique désigne l'ensemble de question posées dans un domaine de la science en vue d'une recherche de solution ⁽²⁷⁾.

Tout pays tant développé que sous développé doit toujours faire face à divers secteurs d'où recours à l'emprunt ou à l'assistance des autres.

En abordant ce sujet, la contribution d'une organisation dans le développement de l'agriculture en RDC, nous voulons connaître si la FAO est capable d'assurer ou de contribuer au développement du secteur agricole en RDC.

Quelle que soit la taille d'un pays, sa gestion exige le respect d'un certain nombre des conditions qui tiennent compte à la fois des règles de bonne gouvernance et aussi la capacité des ses dirigeants de s'organiser à partir des moyens mis à leurs disposition en vue de parvenir à l'épanouissement du pays dans ses divers secteurs dont celui de l'agriculture.

Actuellement, à travers le monde et plus particulièrement dans notre pays, beaucoup des secteurs économiques ne sont plus productifs, faute des moyens nécessaires pour leur financement.

En ce moment où notre pays traverse une sérieuse crise de son histoire, laquelle est renforcée par la crise mondiale économique, faut-il toujours tout attendre du gouvernement ?

Notre problématique sera axée autour des questions suivantes :

a) Question principale

- Quelle est l'incidence de l'agriculture sur l'économie congolaise ?
- Quelle est la hauteur de l'apport de la contribution de la FAO dans le totale de ressources financières de l'agriculture qui contribue à son développement ?

²⁷ KUYUNSA, B et SHOMBA, K, Initiation aux méthodes de recherches en science sociale, éd. PUZ, Kin, 1995, P.12

b) Questions secondaires

- Quelles sont les sources des ressources du développement agricole de la RDC ?
- Comment relancé le secteur agricole en RDC ?

C'est dans ce travail sous étude que toutes ces questions posées trouveront leurs réponses.

VI. PLAN SOMMAIRE

Tout travail scientifique doit avoir une subdivision à multiples aspects pour faciliter sa compréhension. En dehors de notre introduction et la conclusion générale, ce travail est divisé en deux parties qui auront à leur tour deux chapitres à chacune.

La première partie s'intitule « LA PLACE DE LA FAO DANS L DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA RDC » dont voici ses deux chapitres qui la composent :

Chapitre I : ANALYSE DES MECANISMES JURIDIQUES ET FINANCIERS DE LA FAO EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN RDC

Chapitre II : LE CADRE D'ACTION DE LA FAO EN RDC

La deuxième partie à son tour s'intitule « LES INCIDENCES DE L'ACTION CONTRIBUTIVE DE LA FAO SUR LE DEVELOPPEMENT » et comporte deux chapitres qui sont :

Chapitre I : LES INCIDENCES DE L'ACTION CONTRIBUTIVE DE LA FAO SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RDC

Chapitre II : LES PROBLEMES MAJEURS

I^e PARTIE : LA PLACE DE LA FAO DANS LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA RDC

Le secteur agricole est un facteur incontournable dans le processus de développement économique de tout pays. Economiquement il joue un rôle très important dans la vie d'une nation du fait qu'il constitue un secteur de la croissance de l'économie, d'ajustement et du financement de cette croissance.

Vu l'importance que représente ce secteur certes dans le développement d'une nation mais il se pose un problème lié à son financement et à sa matérialisation. La FAO reste et demeure la pièce motrice dans la réalisation des objectifs que s'est assignés la RDC pour ledit secteur, plus de 1,5 millions de dollars sont alloués (pour le compte de la FAO) à la RDC pour le développement du secteur de l'agriculture. C'est ainsi que la FAO occupe une place de choix dans le processus de développement économique de la RDC ⁽²⁸⁾. C'est là l'énoncé binaire de la partie.

Chapitre I : ANALYSE DES MECANISMES JURIDIQUES ET FINANCIERS DE LA FAO EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN RDC

Le développement de l'agriculture est soumis à un certain nombre de mécanismes. Il en est ainsi notamment du développement agricole de la RDC.

L'infrastructure économique et sociale (IES) recouvre tous les équipements collectifs d'un pays, le plus souvent fournis par l'Etat qui facilite les activités économiques, c'est-à-dire moyenne de communication (route, ponts, aéroports, téléphones, bâtiments, énergie, adduction d'eau, bref des services publics divers).

Leur mise en place demande des investissements lourds, coûteux de longue durée de gestion. L'insuffisance de ces équipements constitue le principal obstacle au développement des pays africains. Par contre, la suppression des obstacles douaniers et l'uniformisation des prix à l'intérieur des frontières nationales entre les Etats, permettant aux infrastructures notamment de développer les échanges et rompre l'isolement des régions entières

²⁸ A lire sur www.fao.org

d'élargir le marché national et les débouchés des firmes. Il revient donc à l'Etat de lancer un tel programme.

Les relations extérieures sont exactement considérées comme le degré et le mode d'ouverture des économies vers l'extérieur. Ces relations constituent l'une des préoccupations centrales des stratégies de développement. De ce point de vue, on peut distinguer schématiquement deux modèles de relations.

Le premier modèle est celui de l'ouverture et de l'intégration dans l'économie mondiale, fut-ce en position dominée. Il est associé à la confiance dans les forces du marché, pas seulement le marché national, souvent de dimension trop restreinte, mais aussi et surtout les marchés internationaux, dont on entend l'impulsion qui permettra la croissance interne. L'objectif sera de vendre à l'extérieur des produits miniers, des produits agricoles voire les principaux auteurs défendent cette stratégie : NURSE, Rosen heim, Rodant, ils mettent en relief les aspects suivant :

- LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :
Bien qu'il s'agisse pour certains d'une des controverses les plus futiles de l'économie du développement, l'opposition entre les tenants de la croissance équilibre et ceux de la croissance déséquilibrée occupe toujours une bonne place dans la littérature économique.

Nous présentons ici ces stratégies, voir dans quelle mesure elles sont compatibles ou appropriées pour le développement économique des pays africains en général et de la RDC en particulier.

- stratégie de la croissance équilibre : un signe de haut degré de développement. Or le développement est le résultat d'une action continue s'étendant sur un cycle donné. S'il est heureux que les pays sous-développement puissent profiter d'un certain nombre de technique modernes pour accéder leur développement, il est mauvais, à l'inverse, qu'ils brûlent trop vite les étapes et ne prennent pas le temps « d'assimiler » convenablement chacune d'elles avant de passer à la suivante.

C'est pourquoi la création des produits de consommation et progressant dans le sens d'une grande complexité et d'une plus grande étendue au fur et à mesure des années, nous paraît respecter une finalité du développement qui soit à la fois logique et non traumatisme pour ce groupe social ⁽²⁹⁾.

Au total, ni la croissance, ni l'industrialisation n'apparaissent plus maintenant, à elles seules, comme des conditions suffisantes du développement. Il faut en étudier d'avantage les interrelations et surtout les critères plus de spécialisations.

- l'aide extérieure :

Pour que les infrastructures soient utiles, il faudra un développement consécutif d'industries diverses, sinon elles seront sous employées.

Pour lancer un tel programme, l'aide extérieure est nécessaire. Il faudra donc sortir du cadre des seuls mécanismes du marché. De ce fait, l'aide du développement qui a été définie par une conversion de l'OCDE comme l'octroi des ressources aux pays en voie de développement à titre des dons ou crédits préférentiels comme les prêts à long terme ou à taux d'intérêts bonifiés d'au moins 25% par rapport à ceux du marché ⁽³⁰⁾.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'une portion infirme de ce qu'il a convenu d'appeler « aide au développement, se concrétise en fait. La plus grande partie de l'aide prend la forme de prêts, de lignes de crédits, d'investissement, de rémunération d'experts et de coopération et donc, des profits pour donateurs.

- Stratégie de la croissance déséquilibrée :

Joseph Schumpeter peut être considéré comme l'inspirateur des partisans de la croissance déséquilibrée, mais c'est surtout Hiroshima, qui a associé son nom à cette stratégie.

²⁹ Jean RIGOTARD ; l'incertitude bataille du développement : Privat, Paris, 1967, P.183

³⁰ GELINASJ ; Et si le tiers monde s'autofinçait ; Montréal, éd. Eco société, 1994, P.58

Selon lui, c'est un Etat de déséquilibre qui met en marche les forces du changement, l'économie progresse de déséquilibre. Le démarrage des activités directement productives va provoquer de goulots d'étranglement qui vont entraîner la nécessité d'investissement en infrastructure économique et sociale pour les desserrer ⁽³¹⁾. Toujours dans le cadre de cette stratégie, Hiroshima met en exergue de la liaison entre industries en chaîne (la sidérurgie, produit ainsi des biens ayant toutes sortes d'utilisations possibles : outil, tôles, pièces, etc...).

En amont, le développement d'une activité provoque des investissements dans les industries qui la fournissent (une brasserie va acheter des bouteilles, bouchons, emballages, etc.) cette stratégie semble mieux correspondre à la réalité des pays africains, pour lesquels la croissance va se traduire nécessairement par une suite de déséquilibre.

En définitive, l'opposition entre croissance équilibrée et déséquilibrée est au moins brutale qu'il n'y paraît.

Selon P. Guillaumont, l'une ou de ces stratégies semble plus adaptée selon le cas et les pays. Ainsi une économie déjà plus diversifiée pourra s'orienter plus facilement vers un type de croissance équilibrée.

Par contre, une économie largement ouverte sur l'extérieure et acceptant la spécialisation internationale sera amenée à une certaine forme de croissance déséquilibrée. Les deux options peuvent également correspondre à des phases différentes de développement ⁽³²⁾.

Il s'en suit qu'il conviendrait d'abord de procéder à l'explication du fondement lié à l'existence de la FAO d'où l'intérêt du point suivant.

³¹ HIRSHMAN, cité par KABENGELE DIBWE, cours d'économie du développement, 3^e graduat RI, Unikin, 1996, inédit

³² GUILLAUMONT, cité par KABENGELE, op.cit, P.13

SECTION I : LE FONDEMENT DE L'ACTION DE LA FAO EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le commerce entre les pays a une telle influence sur le prix que les intérêts des agriculteurs ne pourront être véritablement défendus que par une organisation internationale. C'est ainsi que faute de trouver un appui auprès des responsables politiques d'Etats-Unies, Victor Emmanuel III, et le 7 juin 1905 une conférence internationale convoquée par le gouverneur italien décida de créer l'institut international d'agriculture.

Les activités de cette institution gouvernementale d'agriculture dotée d'une assemblée générale et d'un comité permet, sont essentiellement de deux ordres, réunion et publier les informations et les stratégies, y compris des rapports sur les maladies qui menacent les cultures ; formuler des propositions à l'intention des gouvernement afin que des mesures soient prises pour protéger les intérêts commun des agricultures et améliorer leurs conditions. Entre 1908 (date de démarrage des ses activités) et 1940 (dernière assemblée générale) l'institut jette les bases de la coopération internationale dans le secteur agricole. Il met sur pied le premier système mondial de collecte de statistiques agricoles. Les données ainsi réunies sont publiées dans un annuaire.

En 1920-1930, l'institut organise le premier recensement mondial de l'agriculture. Il patronne la première convention internationale pour la lutte contre les criquets en 1920, la premièrement conférence internationale sur le blé en 1927, la première convention internationale pour la protection des végétaux en 1929 etc ⁽³³⁾.

§ 1. Les bases des fondements

A partir des années 1990, le pays a connu des situations récurrentes d'insécurité principalement dans sa partie Est. Depuis 2004 le pays est en situation de post-conflit.

L'incidence de la pauvreté atteint un taux supérieur à 70% en milieu rural et de plus de 60% en milieu urbain. 73% de la population se trouve en insécurité alimentaire.

³³ La FAO, commission du code alimentaire, éd. Rome vol 5, 1982

La FAO s'est adapté aux différents contextes en développement un programme avec deux composantes : une composante « programme avec deux composantes : une composante « programme agricole d'urgence » (actuellement concentrée à l'est) qui a couvert tout le pays jusque à une période récente et une composante « programme d'assistance technique » principalement dans la partie peu touchée par les guerres qui se sont succédées à l'Est. Le programme agricole d'urgence a surtout consisté en la distribution d'intrants agricoles à des ménages en situation de vulnérabilité. Avec la situation de post conflit, ce programme évolue vers des activités de réhabilitation. Le programme d'assistance technique concerne différents domaines du secteur agricole et rural, y inclus la définition des politiques, des cadres juridiques et réglementaires, le développement de la production agricole, la santé animale, la gouvernance forestière ainsi que l'information rurale avec les questions du genre.

a) Aspect juridique

A sa 69^{ème} session, le conseil de la FAO approuva l'idée du Directeur général d'établir des représentation au niveau des pays qui en feraient la demande d'ouverture assortie cependant d'une condition telle que stipulée à l'article XVI, alinéa 2 de l'acte constitutif : « chacun des Etats membres et membres associés s'engage dans toute la mesure où sa procédure constitutionnelle le lui permet, à faire bénéficier à l'organisation de toutes les immunités et facilités qu'il accorde aux missions diplomatiques, ... » La RDC, alors zaire ne si fit pas attendre souscrivit presque immédiatement à l'idée qui, en réalité répondait du souhait longtemps exprimés par elle.

En 1977, le Directeur Général approuva conformément à l'article XV, alinéa 3 de l'acte constitutif, une soixantaine de demandes dont celle de notre.

Aux termes de cet article, il est écrit : et la signature desdits accords par le secrétaire général et subordonné à leur approbation préalable par la conférence et décidée à la majorité de deux tiers des suffrages exprimés. La conférence peut, dans un cas particulier, déléguer au conseil le pouvoir à deux tiers au moins membres. Conformément donc à ce qui précède, le Directeur Générale délégua Monsieur André Paul, sous Directeur

et inspecteur de terrain avec le pouvoir de signer l'accord de siège relatif à l'établissement du bureau de représentation de la FAO au Congo.

L'accord négocié pendant 6 mois, a été finalement conclu et signé le 30 mars 1978 à Kinshasa par le représentant du Directeur Général pour l'organisation et par le commissaire d'Etat à l'agriculture pour le Congo. Mais le bureau n'a pu fonctionner réellement qu'à partir du mois de décembre 1978 avec la nomination de Monsieur NIARESALAH de nationalité Malienne, comme représentant de la FAO.

Parmi les importants documents de politiques pour lesquels la contribution de la FAO est reconnue, on peut citer : la note de politique agricole, le code agricole en voie d'adoption au parlement et qui détermine les conditions incitatives pour promouvoir l'investissement dans le secteur agricole.

De même, l'assistance de la FAO a permis à la RDC de se doter des documents de politiques dans le domaine de la nutrition et de préparer un plan de restructuration des services centraux et provinciaux du ministère de l'agriculture. Le plan élaboré sert actuellement de référence aux différents bailleurs de fonds pour le renforcement des capacités du ministère de l'agriculture (Belgique, banque mondiale).

Enfin, la relance de la recherche agricole et forestière du pays a bénéficié de l'assistance de la FAO à travers le renforcement des capacités des chercheurs, la réhabilitation des infrastructures des centres de recherche et la mise au point d'un programme prioritaire de recherche.

§ 2. L'action de la FAO en RDC

Dans ce paragraphe, il sera question de parler des actions de la FAO en RDC dans le secteur agricole pour le développement du pays. En effet, la FAO est une institution spécialisée des Nations Unies qui a objectif capital de la politique de décentralisation actuelle et de rapprocher l'organisation des ses pays membres.

C'est dans ce cadre que la RDC a conclu plusieurs accords avec cette institution. La FAO demeure l'un des partenaires multilatéraux le plus importants de la RDC compte tenu du volume de ses interventions financières en faveur de ce pays.

Le programme actuel en cours de la FAO comporte quatre projets du programme de coopération technique, dix projets ou financement du fonds fiduciaires. A ces projets il faut rajouter quatorze projets financiers sur le Pooled FUND, deux projets financés sur le CERF, un projet financé sur les Parsal. L'enveloppement global est de 64304832\$ EU.

Cette enveloppe se répartie en 22341309\$ EU en programme agricole de développement et 40970347 \$ EU en programme agricole d'urgence ⁽³⁴⁾.

a) Mission de la FAO

Pour ce faire, la FAO se sert de son réseau des connaissances spécialisées de mettre à profit ses compétences techniques agronomiques, forestières, spécialistes des pêches et de l'élevage, statiques afin de recueillir : analyser et diffuser les données utiles au développement pour mettre à la matière publiques en mettant au service de ses pays membres (plus des paysans) des années d'expériences dans l'élaboration de politique agricoles, le soutien à la planification. La mise au point des lois et la création des stratégies nationales visant à atteindre les buts de développement rural et de réduction de faim.

Le vaste éventail de connaissance de la FAO est contenu dans le projet de terrain à travers le monde entier. Elle mobilise et gère des millions de dollars provenant des pays industrialisés, des banques de développement et d'autres sources pour garantir que les projets atteignent leurs buts. Elle fournit les connaissances et offre dans certains cas, elle-même de financement.

³⁴ FAO, programme de la FAO sur terrain en RDC, 2009, P2

b) La structure du secteur agricole

Le mode d'occupation des sols agricoles est régie par deux systèmes d'exploitation, l'un de caractère traditionnel axé essentiellement sur les cultures vivrières, l'autre qualifié de moderne s'intéresse presque exclusivement aux cultures industrielles et d'exploitations apparaît comme une activité à double forme, le secteur de substance traditionnelle d'une part et le secteur commercial moderne d'autre part.

b1. Le secteur traditionnel

Il s'agit d'un secteur empirique où l'apport de l'initiative personnelle est facile. En ce qui concerne les productions, on y trouve surtout des cultures vivrières (alimentaire de base ; le manioc, le maïs, le riz, la banane plantain et aussi quelques cultures non vivrières notamment le caféier, le palmier à huile, le cotonnier, le tabac, etc... il regroupe environ 3 à 4 millions d'exploitation occupe environ 5 hectares de terres arables et fait vivre six personnes.

Le secteur traditionnel est caractérisé par des techniques d'exploitation très réduites. Bien que les systèmes de cultures soient très variées d'une région à l'autre, les techniques traditionnelles sont identiques et sont basées essentiellement sur le travail manuel à l'aide de quelques instruments rudimentaires qui n'ont guère changé depuis des siècles, presque partout la pratique de la jachère arbustive est de règle afin de rendre au sol sa fertilité de même que celle de la culture sur brûlis. Cette dernière méthode traditionnelle à malheureusement l'inconvénient de provoquer l'érosion. Ce qui a pour effet de baisser la fertilité du sol. Il importe de souligner que les systèmes traditionnels qui longtemps convenaient aux systèmes en place se trouvent aujourd'hui confrontés des difficultés à énormes à cause de l'augmentation de la densité démographique dans certaines régions plus particulièrement dans les hautes terres du KIVU et au sud du KASAI ORIENTAL ⁽³⁵⁾.

Dans ce système la spécialisation du travail n'existe pas les tâches sont divisées entre les hommes et les femmes.

³⁵ Rapport annuel de la BCC, 2001, P.10

b2. Le secteur moderne

Environs 2 millions d'hectares sont exploités de manière relativement moderne, notamment sous forme de plantations. Ce secteur est rattaché par de nombreuses relations au milieu économique général et comprend essentiellement de plantation de bonne productivité. Ce secteur est fonction de la sécurité de l'investissement, du comportement du marché extérieur, des ressources en capital ⁽³⁶⁾.

Ce secteur est né et s'est développé pendant la colonisation et connaît une forte régression depuis l'accession du pays à l'indépendance (1960). Il se compose de deux catégories d'unités de production les grands appartenant à des sociétés qui utilisent des techniques ultramodernes et les petits ranches des particuliers. Le recensement agricole réalisé en 1970 estimait à 1.200 le nombre de propriétés couvrant 2 millions d'hectares. Parmi les plus importantes, il y a lieu de citer les PLC (plantation lever du Congo), filiale d'Unilever, qui cultivent 35000 hectares au Bas Congo et au Bandundu les plus petites exploitations modernes n'est que quelques hectares et sont essentiellement des plantations familiales dont la plupart ont été abandonnées. Les principales cultures sont le palmier à huile et la canne à sucre. L'hévéa, le tabac, le café et la cacao plus l'élevage de bovins.

Ce secteur est très lié à l'industrie manufacturière dont il constitue la source principale des matières premières. Les entreprises ici sont intégrées verticalement et traitent les récoltes des plantations. Les industries les plus importantes comprennent les usines d'huile de palme, les raffineries de sucre. Les usines de séchage du café, d'égrenage du coton, et les filatures, les fabriques de boissons non alcoolisées, les minoteries, l'abattage des animaux et la transformation du caoutchouc et du bois. Le secteur manufacturier a beaucoup souffert de la crise économique, la plupart des installations industrielles sont vétustes mal entretenue.

Cette situation a eu pour conséquence la régression sensible du niveau de vie des populations rurales dont la plupart

³⁶ KABENGELE DIBWE, G, op.cit, P.433

sont des travailleurs agricoles. Il semble même que des ruraux congolais seraient parmi les plus pauvres de l'Afrique.

SECTION II : LE MECANISME FINANCIER DE LA FAO EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

§ 1. Impact du développement agricole

Il est question dans ce paragraphe d'analyser l'impact du développement de l'agriculture et leur apport dans l'économie nationale.

a. Le développement

Le développement est une notion globale incluant tous les aspects de la vie humaine. En d'autres termes c'est un ensemble de la croissance économique, du progrès technique et de l'amélioration des conditions sociales de la population.

Toutefois, tous les pays ne se situent pas sur le même niveau ou degré de développement. Certes, il existe des indicateurs qui expliquent et spécifient le niveau du développement de chaque pays.

a.1. Les indicateurs du développement

Plusieurs indicateurs sont proposés pour évaluer le niveau de développement ⁽³⁷⁾. Les treize indicateurs de l'institut de recherche des Nations Unies pour le développement social sont : l'espérance de vie, le taux de naissance, la promotion de la population urbaine de la ville de plus de 20.000 habitants par rapport à la population totale, le taux de mortalité, la consommation des protéines animales par têtes et par jour, le taux de scolarisation primaire et secondaire pour les enfants de 5 à 19 ans, la moyenne de nombre de personnes par chambre, à toutes les maisons, le nombre de journaux pour 1000 habitants, le nombre de téléphones pour 1000 habitants, le nombre de radios pour 1000 habitants.

Les quatre indicateurs de DREWNOWSKY et TAKAMOR sont basés sur la santé, la culture et les revenus. Les cinq

³⁷ KUYUNSA et SHOMBA S, op.cit, P.250

indicateurs de TAKAMORI et YAMASHITA qui traduisent les manifestations les plus significatives du développement : les activités économiques, le niveau de vie, le niveau de culture, l'industrialisation et l'urbanisation.

Donc, nous regroupons ces listes en deux indicateurs :

a.1.1. Indicateurs économiques

La répartition des activités entre les trois secteurs distingués par COLINCLARE que sont les secteurs primaires, secondaires et tertiaires, revêt un caractère important au niveau du développement ⁽³⁸⁾.

Le développement serait caractérisé à ce niveau par des transferts successifs de la population active de l'agriculture vers l'industrie puis vers ces services à la suite de gains de productivité atteignant tour à tour ces trois secteurs ⁽³⁹⁾.

Il existe aussi comme indicateurs, le degré ou niveau de la pénétration de l'économie nationale au marché international (produit manufacturés...).

a.1.2. Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux se réfèrent à la santé (mortalité infantile, nombre d'habitants par médecin, espérance de vie , etc.) à l'engagement (taux de scolarisation, taux d'alphabétisation), aux conditions de logement (rapport ou pourcentage de ménages ayant accès à l'eau courante et ayant des installations sanitaires, etc.) à l'urbanisation (% de la population urbanisée) et à la démographie.

Outre ces indicateurs, nous pouvons énumérer ceux relatifs aux aspects politiques liés à la décision de la chose publique.

Après avoir défini et donné ces indicateurs, il nous est utile de poser la question suivante : comment atteindre le développement ? CHRISTIAN COMELIAU propose quatre

³⁸ COLINCLARK, cité par FUTADO Celso, Théories du développement économique 2^e éd. ; PUF, Paris, 1976

³⁹ ELOK, ARSENE, la problématique des multinationales dans le développement économique des pays du tiers monde, cas de la société MIDEMA. Mémoire en RI, Unikin 1999-2000, P.36

impératifs du développement que nous allons analyser dans le point suivant.

a.1. Quatre impératifs du développement

Les quatre thèmes proposés par COMELIAU sont ⁽⁴⁰⁾ :

a.2.1. La croissance

La croissance est considérée comme un thème central de toutes les stratégies s'il en est. Car toute amélioration passe nécessairement par l'augmentation des quantités de revenus. Mais ce prétendre choix va se prélever doublement limité.

D'abord parce qu'il prétend résumer tous les objectifs du développement : le taux de croissance est censé synthétiser la satisfaction de tous les besoins, et que cette croissance finit par des « retombées » pour l'ensemble de la population.

La seconde limitation est un peu plus complexe ; elle concerne la nature des moyens nécessaires pour obtenir cette croissance. On distingue bien sûr différents facteurs de croissance (ressources naturelles, ressources humaines, équipements, etc.) mais l'un d'eux paraît résumer toutes les exigences puis qu'il permet de tout acheter : c'est le capital financier. On élabore ainsi des « modèles de croissance » où l'augmentation de la production est fonction du capital investi : la seule véritable contrainte à desserrer paraît donc financière et l'on bâtit sur cette base des plans ambitieux de mobilisation de l'épargne interne ou de transferts internationaux de ressources.

a.2.2. L'industrialisation

C'est un second exemple de ces préoccupations dominantes des stratégies de développement.

Au part, une évidence en rapport avec la croissance : l'industrialisation n'est pas autre chose qu'un moyen extraordinairement puissant d'accroître la productivité de l'effort humain, donc augmenter les quantités produits, mais aussi leur diversité et leur qualité.

⁴⁰ ELIO COMARIN et Alii, op.cit, P.268-272

a.2.3. Le rôle respectif des pouvoirs publics et des forces du marchés

Ils constituent un troisième domaine d'option des stratégies du développement. Là encore les pays en développement vont partir d'une position très affirmée, en faveur d'un rôle central à donner à l'Etat. Le contexte de cette option est celui des accessions à l'indépendance, c'est-à-dire d'une affirmation de la souveraineté des Etats nouveaux et de leur émancipation de la tutelle coloniale ; ce qui entraîne aussi l'émancipation par rapport à l'ensemble des forces capitalistes qui appuyaient et bénéficiaient de cette colonisation.

a.2.4. Relations extérieures

Elles sont exactement considérées comme le degré et le mode d'ouverture des économies vers l'extérieur. Ces relations constituent une quatrième préoccupation centrale des stratégies de développement.

b. L'agriculture

L'histoire de l'agriculture a commencé depuis longtemps, nous avons vu que pour se nourrir, l'homo habilis, homo erectus et les hommes de neandertal cueillaient des plantes sauvages et chassaient aucune ne se livrait à l'agriculture, ils passaient leurs journées à chercher leur nourriture et menaient une vie nomade. Ils ne construisaient ni cités ni villages, ni même pas d'abris permanent, lorsque la terre se réchauffa après la dernière glaciation, il y a 10.000 ans environ, des régions commencent à produire des plantes sauvages comestibles en plus grande quantité plus qu'avant. Quelques groupes des chasseurs et de cueilleurs vivent que certaines de ces plantes repoussaient même après la récolte. Ce surplus alimentaire allait leur éviter de se déplacer aussi souvent en apprenant quant et comment le récolter, ce pendant des longues périodes quand ils implantèrent des petites communautés là où poussaient des plantes comestibles aussi à domestique.

En effet, il convient de signaler ici que l'exploitation agricole peut se faire sous trois formes à savoir :

- l'agriculture traditionnelle qui intéresse essentiellement les cultures vivrières ;
- l'agriculture moderne, axée surtout sur les cultures industrielles et d'exploitation ;
- l'agriculture de groupe, pratiquant une forme intermédiaire entre l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne.

b.1. Agriculture traditionnelle

Il s'agit d'une agriculture de subsistance dont les actions sont surtout orientées vers les cultures vivrières afin d'assurer l'alimentation des paysans.

Pour se suffire dans ce domaine, les paysans cultivent une gamme très variée des plantes les plus souvent associées sur le même terrain. C'est le cas du manioc, du maïs, du riz, des différents légumes tels les amarantes, la courge, etc.

Mais, dans certaines parties du territoire national, les paysans congolais pratiquent également des cultures industrielles, comme le café, le tabac.

Ce secteur est important car il contribue à l'alimentation de la population tant rurale que citadine. Malheureusement on trouve peu d'entrepreneurs dans le système traditionnel comparativement au secteur moderne.

Il faut cependant noter que cette ferme d'exploitation agricole est souvent caractérisée par des facteurs ci-après :

- un faible niveau de technique et de productivité ;
- la pratique des techniques ancestrales du reste déjà dépassé et moins rentables d'ailleurs ;
- l'accroissement de la production est souvent facteur de l'augmentation de l'espace à cultiver ⁽⁴¹⁾
- l'ignorance d'intrants agricoles ;
- une main-d'œuvre essentiellement féminine, non salariée et par conséquent insignifiante.

⁴¹ Professeur DJEDI, Géographe économique ; notes de cours GIRI Unikin, 1996, Indédit

De ce qui précède, il convient de déduire que cette forme d'agriculture englobant en son sein presque un tiers des cultures de première nécessité c'est-à-dire constituant les aliments de base, peut à elle seul révéler le niveau de la population et ainsi influencer le non importation de certains produits agricoles alimentaires de certains produits agricoles alimentaires venant d'autres pays :

b.2. Agriculture moderne

Il s'agit de l'exploitation de type commercial s'intéressant ainsi aux cultures industrielles. Cette exploitation, rattachées par de nombreuses relations comprend des activités organisées. Sa productivité dépend du comportement du marché des ressources en capital et en intrant ainsi que de la disponibilité de la main-d'œuvre.

En outre, l'agriculture moderne est à son tour caractérisée par des indices suivants :

- des méthodes scientifiques en matière de recherche agronomique, d'utilisation d'engrain et des insecticides ;
- utilisation des matériaux agricoles.

b.3. Agriculture de groupe

Celle-ci résulte de la prise de conscience par les meilleurs cultivateurs de la richesse cachée dans le sol ⁽⁴²⁾.

Cette agriculture constitue une phase intermédiaire entre l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne. Elle se rapproche de l'agriculture traditionnelle par les spéculations exploitées, dimension de la superficie exploitée et la main-d'œuvre utilisée. Mais contrairement à l'agriculture traditionnelle, elle maîtrise de technique moderne (utilisation des engrains et matériels agricoles).

§ 2. Projets onusiens sur le redressement de la situation agricole

⁴² Département de l'agriculture : situation actuelle de l'agriculture congolaise. Bureau de planification agricole

Invités pour assistance technique au jeune Etat, les experts de l'ONU fournis pour la FAO n'ont pas tardé à rédiger des études relatives à l'organisation de la politique agricole. Dans ces études, l'ONU recensa ce qui étaient selon elle, les facteurs de la crise agricole en mettant en évidence la pénurie du personnel agricole congolais qualifiée. La solution préconisée pour ce dernier aspect des problèmes agricoles, fut défavoriser d'abord : « le recrutement pour occuper des postes administratif avec des contrats à long terme (cinq ans), du personnel international qui relèverait des autorités congolaises, ensuite d'engager des experts à court terme par l'intermédiaire de la FAO et enfin de former au plus vite le personnel congolais.

Il fut ensuite décidé à titre de deuxième mesure, l'entreprise d'une action en vue d'un double objectif : augmenter les revenus des fermiers en leur donnant un emploi pendant la morte saison et satisfaire la forte demande de légumes dont Kinshasa avait grandement besoin. Trois projets furent élaborés en vue d'augmentation de la production des légumes, projets dont l'idée de base a été l'octroi aux agriculteurs des outils des semences et des engrais. Et en vue d'apprendre aux agriculteurs à s'en servir, neuf projets furent élaborés. L'opération de base initialement envisagée consistait à montrer d'abord à des fermiers choisis à l'avance les résultats qui pouvaient être obtenus dans certaines parcelles des engrains. L'ensemble de ces projets n'a pu être réalisé et le rapport de l'ONUC s'en explique : « l'assistance technique, peut-on y lire, dans le domaine agricole suppose de par sa nature même, l'envoi d'experts dans l'intérieur du pays, mais l'insécurité a limité des mouvements de spécialistes. Les activités de l'ONUC au point de vue agricole, se sont trouvées de ce fait quelque peu réduites, sauf en matière de formation » ⁽⁴³⁾.

a) Historique du secteur agricole congolais

La RDC est un Etat situé au centre de l'Afrique est borné au nord-est par la république centrafricaine, au nord-est par le Soudan, à l'est par l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie, au sud-est et au sud par la Zambie et l'Angola et au sud-Ouest par le Congo. Avec une grande diversité de climat, la RDC est le troisième pays africain par étendu de son territoire,

⁴³ LUKOMBE NGHENDA, Droit et développement agricole, 2004, Kin, P.264

après le Soudan et l'Algérie, mais quatrième par la population après le Nigeria, l'Éthiopie et l'Égypte.

Elle possède un potentiel économique plus fort avec un sous sol d'une exceptionnelle richesse (cuivre, cobalt, diamant, fer, chrome, charbon, uranium,...) avec pour l'agriculture un sol très arable et pouvant contenir plusieurs produits agricoles : le riz, le maïs, le canne à sucre, le manioc, le café, le thé prennent 70% de ses efforts détenant aussi l'un des barrages le plus puissant du monde (barrage d'Inga) disposant aussi d'une immense forêt. Elle est souverain depuis 1960 et dont la population avoisine aujourd'hui les 60 000 000 d'habitants avec près de 6 000 000 habitants dans la capitale de Kinshasa.

Cité parmi les pays potentiellement riche d'Afrique subsaharienne, la RDC est aujourd'hui classée selon les statistiques de la Banque Mondiale parmi les pays le plus pauvres.

L'image de ce pays s'est complètement détériorée, il y a déjà plusieurs années notamment depuis les mesures de zairianisation, les deux guerres qui éclatèrent dans la province du Katanga, les chocs pétroliers et les deux dernières guerres qui ont fait couler le sang et détruit tout le tissu économique du pays continu encore à faire couler le sang, le sol, les bêtes et tout le tissu économique du pays ⁽⁴⁴⁾.

b. Surface agricole et régime foncier ⁽⁴⁵⁾

Les données statistiques existantes montrent que le Congo est doté des terres abondantes.

Les superficies agricoles représentent 72.700 hectares soit 31% de la superficie totale du pays. Les terres arables en culture permanente correspondent à 10% des terres agricoles et à 3% de l'ensemble nationale. Ces données montrent que le Congo est doté des ressources importantes en terres dont l'usage est encore insignifiant.

⁴⁴ Prof. NGUMU KASAI, Cours de géographie économique du Congo, Unikin, 1996-1997

⁴⁵ KABENGELE DIBWUE-G, op.cit. P.66

Le régime foncier est de caractère coutumier c'est-à-dire que les terres sont en principes alloués par les chefs traditionnels. Les terres appartiennent à la collectivité, mais le droit des familles sur les parcelles spécifiques est généralement reconnu.

Selon le droit congolais, toutes les terres constituent une propriété de l'Etat. Mais sur ce plan pratique, elles relèvent des chefs de localités ou de clan qui en autorisent l'occupant moyennant une redevance en espèce ou en nature souvent à titre purement symbolique.

Signalons que l'immensité du territoire congolais d'une part et la faible densité de population au km² d'autre part font qu'il n'existe pas de gros problèmes quant à l'occupation des sols. Seuls les régions du Kivu et du Bas-congo qui ont une densité de population font exception et risquent de connaître des problèmes sérieux.

CHAPITRE II : LE CADRE D'ACTION DE LA FAO EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

La FAO se tient constamment au courant de la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde et examine des Etats membres. Elle donne des avis au gouvernement, aux conseils intergouvernementaux sur les produits et autres organismes internationaux. Elle examine l'évolution de la situation en matière d'arrangement, les facteurs qui attendent les disponibilités de denrées alimentaires, l'utilisation des réserves alimentaires et les moyens de se cours en cas de la famine. Les changements dans les politiques de productions ou de pris et les programmes spéciaux d'alimentation des groupes sous-alimentes. Elle donne des avis sur les mesures d'urgence relatives par exemple à l'exportation et à l'importation de denrées alimentaire et du matériel nécessaire à la ou de l'équipement production agricole. Ceci dit, réflexion sera faite sur les causes qui ont permis l'existence et l'action même de la FAO dans notre pays dont l'une d'entre elles était la défaillance des structures étatiques.

Section 1 : La défaillance des structures étatiques

Il existe une multiplicité des impôts, taxes et prélèvement divers. Ces multiples taxes et prélèvement ne semble pas permettre aux entités décentralisées de financer leur développement et cela pour deux raisons majeures : leur volume n'est pas suffisant pour les actions de grande envergure ; des détournes, souvent impunis, grèvent sensiblement le volume, déjà minime, de ces prélèvement.

Les entités fonctionnent avec un déficit chronique. Les prévisions des recettes ont toujours été supérieures aux réalisations. Les subventions de l'Etat aux budgets des entités administratives décentralisées, subventions plus depuis plusieurs années. La loi sur les entités administratives décentralisées permettant à ces dernières de lever les taxes afin de financer leur fonctionnement, on assiste à une prolifération des taxes qui étouffe littéralement l'activité économique.

Aussi, voit-on un même produit, comme le café, être taxé à tous les échelons. C'est pour mettre fin à cette anarchie que le gouverneur de province signa le 26 janvier 1996 une note circulaire qui fixe un CANEVAS STANDARD DE BUDGET. Cette note fait suite au protocole d'accord conclu le 15/05/1995 avec la FEC et stipule que le taux de différentes taxes devra dorénavant être fixées en concertation avec les opérateurs économiques. Cependant, jusqu'à ce jour, cette note circulaire n'est toujours pas appliquée sur terrain ⁽⁴⁶⁾.

§ 1. Les obligations de la FAO pour le développement de l'agriculture

Ces obligations sont une donnée permettant la compréhension extensive de la notion de l'action de la FAO dans le secteur agricole de notre pays lequel secteur fait vivre plus de 70% au mieux 78% de la population totale qui s'élève à plus ou moins 60 millions d'habitant.

⁴⁶ Professeur LUKOMBE NGHENDA, op.cit, 2004, P

a. Les obligations directives

- la réorganisation des activités agricoles par la création du ministère du développement rural à coté du ministère de l'agriculture ⁽⁴⁷⁾.
- Création du comité national : c'est à partir de ce constat mal heureux sur le monde rural que la FAO a organisé à Rome, du 12 au.... Juillet 1979, la conférence sur la réforme agraire et le développement rural qui a eu le mérite de procéder à la mise en place d'une batterie d'indicateurs socio-économiques permettant une autopsie large et approfondie des structures du monde rural.

La recommandation pour chaque pays membre, a été de créer un comité national de suivi et d'évaluation de la réforme agraire et du développement rural; celui-ci devait présenter tous les 4 ans, le rapport national sur l'évaluation du monde rural grâce à l'exploitation judicieuse et rationnelle des indicateurs socio-économiques. Les indicateurs socio-économique sont d'un usage régulier dans les sciences humaines et permettent d'appréhender la réalité sociale restée souvent vague et imprécise dès son premier abord. Ceux-ci sont en fait des outils théoriques qui aident à définir un programme ou un projet en fonction des résultats spécifiques à obtenir lors de la mise en œuvre dudit programme ou projet, l'utilisation de ceux-ci, permet de traduire, ce qui est implicite dans les objectifs de façon concrète ⁽⁴⁸⁾.

- Créer et maintenir les conditions qui permettent au secteur agricole de connaître la levée de la production et du progrès des paysans.

Le plan directeur ne demande pas une évaluation détaillée en termes quantitatifs de la performance du secteur agricole dans le passé. Il exigea une étude approfondie et s'appuyant sur les statistiques existantes et des documents d'évaluation disponible au ministère de l'agriculture, pour bien être à mesure d'apprécier les performances réalisées et à réaliser. Par exemple, précise-t-on dans ce plan directeur, entre 1970 et 1989, la valeur de la production agricole à prix constants a évolué au rythme annuel moyen de 1,8 %. Ceci implique une diminution

⁴⁷ Professeur LUKOMBE NGHENDA, op.cit, 2004, P.614

⁴⁸ LUKOMBE NGHENDA, op.cit, 2004, P. 629

annuelle du volume de la production agricole par habitant de 1,2% les productions vivrières se sont accrues au taux annuel moyen de 2,3% soit un rythme nettement inférieur à celui de la croissance démographique estimé à 3,1% par an. La production totale de viande et abats est passée de 71,7% à 102,5 mille tonnes, soit un accroissement annuel modeste de 1,9%. L'ensemble des produits agro-industriels a connu une diminution annuelle de main 1,34%. La production sucrière a augmenté de 3,5% par an, alors que celles du palmier à huile et du coton sont chuté aux rythmes annuels de moins de 1,9% et moins 9,1% avec pour résultat la disparition des exportations. Enfin ces produits d'exportation sont restés pratiquement en stagnation (0,8%) par an, le café étant le seul à avoir eu une croissance positive (2,3%).

Par ailleurs, toute évaluation de la sécurité alimentaire requiert des données détaillées sur la disponibilité alimentaire et le pouvoir d'achat des familles aux niveaux national, régional et local. La situation sur le terrain, précise –t-on, montre que d'une manière générale, il existe un déficit qualitatif fort inquiétant pour les groupes les moins aisés de la population.

Selon la FAO, les disponibilités alimentaires brutes, évaluées selon la méthode de bilans alimentaires, font ressortir une diminution sensible des apports caloriques et protéiniques moyens depuis le milieu des années 1970.

Pour la RDC, qui sont 2.220 calories et 60 programmes de protéines par personne et par jour, les apports pour 1986/89 couvrent à peine les besoins caloriques, et seulement 55% des besoins protéiniques. Le manioc constitue toujours la principale source énergétique (58%) des calories et les protéines d'origine animale ne constituent que 20% des apports protéiniques totaux. Ces données laissent supposer qu'une proportion importante de la population souffre de déficits caloriques et protéiniques sérieux. N'eût été l'augmentation substantielle des importations alimentaires, la situation aurait été extrêmement grave ⁽⁴⁹⁾.

b. Les obligations budgétaires

§ 2. Les principales contraintes au développement agricole en République Démocratique du Congo

⁴⁹ LUKOMBE NGHENDA, op.cit, 2004, P.264.

Les principales contraintes qui pèsent sur le secteur agricole en RDC sont essentiellement de deux ordres : exogène et endogène. Les contraintes exogènes sont celles qui ne se rapportent pas directement à l'activité agricole elle-même et les contraintes endogènes sont celles qui se rapportent à l'activité agricole.

a. Contraintes exogènes au secteur agricole

Parmi les contraintes exogènes qui pèsent sur le développement de l'activité agricole en RDC figure les politiques économiques appliquées par les différents gouvernements qui se sont succédés à tête du pays depuis bien des années. La mauvaise orientation des politiques n'a pas permis de mettre en valeur les potentialités agricoles du pays, et a contribué au déclin de la production et à la détérioration de la situation alimentaire de la population. Dans la plupart des cas, elles ont accordé un intérêt particulier au secteur minier alors que le pays est à vocation agricole et près de 70% de population dépend de l'activité agricole.

Du reste, l'approfondissement de la crise économique congolaise des années 1990, qui s'est traduits par une baisse considérable de la production minière, a mis le pays devant une situation sociopolitique désastreuse (instabilité politique, exode rural, etc). Il en est résulté un contexte très défavorable pour l'activité économique en générale et l'agriculture en particulier, une forte incapacité à nourrir convenablement la population.

Parmi les contraintes exogènes, il y a lieu de citer la dégradation accentuée des infrastructures économiques que connaît la RDC. En effet, les infrastructures publiques en contribuant positivement à la production du secteur privé de l'économie, favorisent la croissance économique et le développement. Le système des transports et des voies de communications constitue pour l'économie, ce que sont les veines pour le corps humain. Le système de transport faciliter la réalisation de transaction économiques et partant, le fonctionnement des économies. L'environnement macro-économique a aussi constitué une contrainte non négligeable au développement de l'agriculture congolaise.

L'inflation, en fonctionnement le pouvoir d'achat de congolais, particulièrement des paysans, les condamnant à une agriculture d'autosubsistance.

Enfin, il y a lieu de faire remarquer que l'aide alimentaire et les déficits chroniques du compte courant, déficit essentiellement dû aux importations de produits agricoles – exercent une influence négative sur l'activité agricole locale.

En inondant le marché local, l'aide alimentaire entraîne une réduction de prix des denrées alimentaires et du coup, réduit le rendement ou le produit agricole en provenant de l'étranger, subventionnés et créent un véritable dumping sur le marché local en ce qu'ils se vendent à vil prix.

b. Contraintes endogènes

Au nombre des contraintes endogènes qui pèsent sur le secteur agricole, on peut citer l'absence d'un cadre institutionnel adéquat pour la réalisation de l'activité agricole. Ce dernier est sensé définir, orienter, coordonner, évaluer et éventuellement rectifier toutes les initiatives en faveur de l'agriculture.

L'homme étant le principal acteur du développement, il est malvenu de ne pas associer un modèle de développement sur l'accumulation du capital humain. Pour ainsi dire, la mauvaise orientation du système éducatif est également une des principales contraintes au développement de l'agriculture comme le font remarquer Albertine (1981) et KALALA (1993). Le système éducatif de bien des pays africains à vocation agricole est organisé sur des matières qui incitent les jeunes ruraux à se départir des travaux de la terre. Si la RDC est tombée si bas, c'est justement parce que le processus d'accumulation du capital humain était mal organisé. Non seulement son système éducatif est inadapté aux besoins, réels du secteur agricole, mais en plus il ne dispose pas de moyens conséquents pour accomplir sa mission.

L'enseignement de l'Etat dur les secteurs de l'éducation et de sa santé a porté un coup fatal aux perspectives d'un bon. Le taux de scolarisation s'est chiffré à 27% e, 2001 contre 41% en

1995. le taux de couverture de vie à la naissance est passée de 52,4 en 1995 à 40,6% en 2001 et le probabilité de décéder avant 40 ans de 30,1% en 1995 à 47,2% en 2001.

La recherche agronomique fait également défaut. En 1960, lors de son indépendance, la RDC disposait du centre de recherche agronomique le plus important d'Afrique centrale : l'institut national d'étude et de recherche agronomique (INEARA). C'est la principale institution de recherche agronomique de la RDC. Mais malheureusement, aujourd'hui il est confronté à de multiples difficultés le désengagement voire des pouvoirs publics vis-à-vis de la recherche et en général, l'insuffisance quantitative et qualitative des moyens humains et matériels mis à sa disposition, le détournement et l'irrégularité des salaires, les fuites des agents et pertes du patrimoine (matériel, patrimoine génétique,...) suite aux conflits armés (MOKONDA BONZA cité par NGUNDU. A, 2005).

L'accès aux terres cultivables est un facteur primordial pour le développement de l'agriculture et pour la réalisation de la sécurité alimentaire. En effet, il ne suffit pas qu'un pays dispose d'un grand potentiel agricole pour qu'il ait une agriculture développée, il lui faut mettre en valeur son potentiel en donnant aux potentiels travailleurs la possibilité de recharges.

Le mauvais état des réseaux routiers est dû au manque d'entretien des routes, des ports et des bacs et à l'insuffisance du charroi automobile, pénurie de carburant et des pièces de rechange constitue également un sérieux frein à la promotion de l'agriculture congolaise.

3. L'inadéquation des structures de stockage

Dans beaucoup de cas l'emballage fait totalement défaut et rend la conservation des grandes quantités des produits extrêmement difficiles. Ce qui entraîne d'énormes pertes.

4. L'insuffisance d'encadrement

Le paysan congolais est très insuffisamment encadré. Les cadres des ministères de l'Agricultures et de développement rural et communautaire sont absent sur terrain et s'adonnent plus à des tâches administratives. Cette situation est due entre au fait

que ces cadres ne bénéficient pas des conditions matérielles requises pour l'exercice de leur profession. En outre, au lieu d'être concentré dans les centres de consommations, des nombreux projets du secteur devraient être orientés vers les zones de productions et bénéficier de la préséance dans le financement. Pratiquer les cultures possibles. Fort malheureusement, en RDC, les problèmes fonciers constituent un véritable obstacle dans la mesure où l'accès à certaines terres par des personnes désirant œuvrer dans le secteur est chose difficile.

Il convient de signaler que le ministère congolais de l'agriculture a mis sur pied un ensemble de service d'appui à l'agriculture notamment le service national de vulgarisation (SVN), le service national de routes de déserte agricole (SNRDA), le service national des fertilisations et intrants connexes (SENAFIC), le service national des statistiques agricoles (SNSA)... mais hélas, ces derniers font preuve d'une incapacité à réaliser les missions leur assignés à cause du manque de moyens matériels et financiers nécessaire tant pour leur bon fonctionnement, que pour la motivation des agents.

SECTION II : Les interventions de la FAO dans le secteur agricole en République Démocratique du Congo

L'accord entre Gouvernement de la RDC et l'organisation, relatif à l'établissement d'un bureau de représentation a été conclu le 30 mars 1978.

A partir des années 1990, le pays a connu des situations récurrentes d'insécurité principalement dans sa partie Est. Depuis 2004 le pays est en situation de post-conflit. L'incidence de la pauvreté atteint un taux supérieur à 70% en milieu rural et de plus de 60% en milieu urbain. 73% de la population se trouve en insécurité alimentaire.

La FAO s'est adopté aux différents contextes en développement un programme avec deux composantes : (i) une composante « programme agricole d'urgence » (actuellement concentré à l'Est) qui a couvert tout le pays jusqu'à une période récente et (ii) une composante « programme d'assistance technique » principalement dans la partie peu touchée par les guerres qui se sont succédées à l'Est. Le programme agricole

d'urgence a surtout consisté en la distribution d'intrants agricoles à des ménages en situation de vulnérabilité. Avec la situation post-conflit, ce programme évolue vers des activités de réhabilitation. Le programme d'assistance technique concerne différents domaines du secteur agricole et rural, y inclus la définition des politiques, des cadres juridiques et réglementaires, le développement de la production agricole, la santé animale, la gouvernance forestière, aussi que l'information rural avec les questions du genre.

§ 1. L'inefficacité de l'action étatique

La 1^{ère} République qui avait débuté le 30 juin 1960 et a fini le 24 novembre 1965 avec le coup d'Etat réalisé par le feu Président MOBUTU, avait été caractérisée par l'absence d'une doctrine agricole et les essais de théorie doctrinale.

Pendant la deuxième république, comme le notait déjà le Professeur Tiker Tiker, les autorités zairoises se distinguent par des brillants balbutiements en matière de définition d'une politique agricole ; plutôt que de concevoir des plans d'ensemble consacrant des mesures intégrées pour une action agricole clairement définie, et en harmonie avec des objectifs bien déterminés relevant de l'intérêt général du Congo et des agriculteurs les pouvoirs publics se sont adonnés à des improvisation les mesures agricoles ont été prises par le procédé de discours présidentiels et par une planification qui ne convainquait pas.

a. Historique et présentation de la FAO en RDC

Malgré l'inexistante du bureau ou de la représentation de la FAO au CONGO au cours de la deuxième décennie (1970-1980), la FAO a été activement associée à la préparation du premier cycle de programmation par le pays du PNUD (1972-1976). Elle a aussi participé directement en envoyant sur terrain une d'assistance préparatoire entre mai-juin 1976, dirigée par DC BERINGER. Les résultats de cette mission ont pu permittre à la FAO de participer étroitement avec le PNUD à la préparation du deuxième cycle de programmation par pays pour 1977-1981 devant être soumis au financement du PNUD et l'exécution de la FAO elle-même.

Malheureusement, pendant cette période le PNUD traversait une situation financière déficitaire qui ne pouvait lui permettre, soit de financer les projets de développement qui lui étaient présentés par les autorités congolaises à l'époque, soit d'assurer le financement continu des projets en exécutions. D'où l'inertie d'activité de PNUD dans le secteur agricole du Congo et le souhait des autorités congolaises de voir la FAO participer directement au financement et à l'exécution des projets de sa compétence.

Déjà en 1976, lors du conseil de la FAO à Rome, le Directeur général EDOUARD SAOMMA avait proposé aux états membres l'idée de décentraliser les services techniques de l'organisation au niveau des Etats membres pour éviter le surplus des cadres techniques au siège de l'organisation d'une part, et aider ainsi les pays en voie de développement qui ont grandement besoin du personnel technique qualifié pour l'exécution de leur projet de développement agricole ⁽⁵⁰⁾.

A sa 69^{ème} session, le conseil de la FAO approuva l'idée du Directeur Général d'établir des représentation au niveau des pays qui en feraient la demande d'ouverture assortie cependant d'une condition telle que stipulée à l'article XV, alinéa 2 de l'acte constitutif : « chacun des Etats membres et membres associés s'engage dans toute la mesure où la procédure constitutionnelle le lui permet, à faire bénéficier à l'organisation, de toutes les immunités et facilités qu'il accorde aux missions diplomatiques, ... » la RDC, alors Zaïre ne se fit pas attendre souscrivit presque immédiatement à l'idée qui en réalité, répondait du souhait longtemps exprimés par elle.

L'accord négocié pendant 6 mois a été finalement conclu et signé le 30 mars 1978 à Kinshasa par le représentant du Directeur Général pour l'organisation et par le commissaire d'Etat à l'agriculture pour le Congo. Mais le bureau n'a pu fonctionner réellement qu'à partir du mois de décembre 1978 avec la nomination de Monsieur NIARE SALAH, de Nationalité Malienne, comme représentant de la FAO.

⁵⁰ KONDE MPAMBU (M), TFC, ULK, G3 RI, 1995-1996, P 23

b. Les objectifs de la FAO et la politique agricole au congo

Il faut dire que lorsqu'on parle de la politique agricole, il s'agit de faire allusion aux différentes ou à l'ensemble de mesures économiques prises par le gouvernement en faveur de l'agriculture en vue d'atteindre un ou plusieurs buts à travers un objectifs précis ⁽⁵¹⁾.

La RDC s'avère être un pays à vocation agricole pour l'essentiel de son étendue. C'est ainsi qu'il est de bonne politique d'encourager la production d'est à dire produire pour mieux vivre. C'est dans cette optique qu'on avait déclarée, il y a quelques années agricultures priorités en libéralisant les marchés agricoles. Dès lors, les prix de tous les produits agricoles étaient libérés, l'agriculture fixait ses prix, compte tenu du marché actualisé et de la loi de l'offre et de la demande.

Il est vrai que malgré la politique de prix optée par le gouvernement et accompagnée par les producteurs qui se sentent en liberté de fixer les prix qui leur conviennent, la situation du secteur agricole est restée préoccupante. C'est ainsi que l'on cherche à assigner à la politique agricole des objectifs dont le principal est la concentration géographique des différentes actions. Cette politique cherche :

1. le renforcement des paysans (producteur) afin de faciliter les implantations des certaines activités notamment :

- Les mécanisations et les cultures alternées ;
- L'acquisition des intrants agricoles ;
- La mise en place des équipements de stockage et de conservation
- L'implantation de certaines infrastructures sociales (écoles, dispensaires, énergie point d'adduction d'eau, magasin, ...)
- L'organisation des coopératives ou autres formes de regroupement nécessaires à la défense des intérêts des producteurs ;
- La limitation des besoins en infrastructures de transport à des zones considérées comme stratégiques à l'utilisation rationnelle de l'encadrement et de la vulgarisation.

⁵¹ KONDE MPAMBU (M), idem, P. 20

- La localisation de la production à réaliser suivant des objectifs à atteindre ;
2. L'accroissement de la dimension des exploitations traditionnelles et création de petites et moyennes entreprises en relation avec l'agriculture, cette politique devrait permettre ;
- de créer des emplois susceptibles de freiner l'exode rural ;
 - de faciliter la mise en place des mécanismes de financement aux agriculteurs ;
 - de produire les quantités nécessaires en vue d'atteindre l'auto-suffisance agricole en général et alimentaire en particulier ;
 - de créer un courant d'échanges intersectoriels entre l'agriculture et les sous-secteurs situés en amont et en aval.

3. L'amélioration générale de la productivité.

Cette politique concerne :

- réduire les coûts de production de transformation et de commercialisation ;
- accroître les revenus des agriculteurs en les encourageant à produire d'avantage ;
- augmenter sensiblement la production agricole afin d'approvisionner les industries et exporter afin de générer des revenus et garantir le pouvoir d'achat des paysans et la mise en place progressive d'un marché intérieur élargi. Il faut reconnaître que cette politique agricole bonne soit –elle, ne peut s'accomplir qu'avec l'implantation surtout technique de la FAO. Pour rappel, il faut noter que la FAO est l'agence des Nations Unies, chefs de file d'alimentation, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de forêts. Elle fournit une aide pratique aux pays en développement et une gamme très variée de projets d'assistance technique. Ainsi, les principaux axes du programme de terrain de la FAO en RDC sont les suivants :
- la poursuite et l'intensification du programme de distribution des intrants agricoles essentiels ;

- la relance d'un programme de réhabilitation et de développement des principales cultures vivrières comme le manioc ;
- l'appui aux producteurs du secteur agricole ;
- l'assistance au gouvernement pour développer les politiques et stratégies de développement du secteur agricole et rural ainsi que le programme spécial et rural ainsi que le programme spécial de sécurité alimentaire et la politique d'information (radio rurale).

§2. L'apport de la FAO dans le développement de l'agriculture en République Démocratique du Congo

D'une manière générale, les interventions de la FAO dans le processus du développement des pays du tiers monde peuvent se résumer en trois secteurs suivants : le secteur alimentaire, les ressources naturelles et le secteur du développement. Dans le secteur du développement, la FAO cherche à encourager les politiques et les programmes de développement rural intégré et la petite pêche en fin d'accroître la production alimentaire et promouvoir de cette façon dépendance économique.

Déjà en 1937, le rapport du comité de la société des nations, publié sous le titre « relation of nutrition l'inealtiheal agriculture and economie politice », concluait son résumé par la phrase suivante : « la malnutrition qui existe dans tous les pays est un défi pour la conscience de l'humanité, mais elle nous offre une possibilité de guérir une plaie sociale par des moyens qui vont croître la prospérité économique ». En 1985, les résultats des recherches sur l'alimentation confirmaient qu'au moins, 325 millions d'êtres humains souffraient, particulièrement ceux du tiers-monde, c'est pourquoi la FAO est principalement préoccupé par la question de la lutte contre la faim et orienté.

Par conséquent la quasi-totalité de son action dans les secteurs agricole, de la pêche et de l'élevage en particulier dans les pays en voie de développement qui constituent la principale cible. Par leurs populations vivent généralement de l'agriculture. Exportation et presque en campagne, lorsque les pouvoirs de richesse se concentrent dans des villes.

Ce cycle infernal de la faim et de la pauvreté dans ces pays se justifie entre autre, par l'incapacité de ces populations d'accès des aux intrants tels que les engrains et les semences améliorées. D'où, la baisse sensible de a production qui à son tour ne peut que réduire les recettes. La FAO pense, cependant que le seul moyen de combattre la faim et la pauvreté est principalement de renforcer et d'améliorer l'agriculture, la pêche et l'élevage.

Ainsi, le tableau ci-dessus nous relève l'écart des dépenses de terrain entre le secteur agricole et les autres secteurs. Compte tenu de tout ce que nous avons en à évoquer ci-haut, la RDC a les mêmes problèmes que les autres pays du tiers monde. De ce fait, l'apport d'une organisation à vocation agricole comme la FAO s'avère être indispensable ; car il n'y a pas de vie sans alimentation et il n'y a pas d'alimentation sans agriculture.

C'est pour dire que l'apport de la FAO dans l'agriculture congolaise se veut être double, d'abord dans le secteur agricole même et ensuite dans le domaine de l'alimentation.

a. Dans le domaine agricole

La mission principale de la FAO est de promouvoir l'agriculture, source vitale de l'humanité. La RDC n'échappe pas à ce mandat assigné à la FAO, en effet, son apport dans notre pays est important et éloquent. Elle intervient notamment dans les domaines de la pêche, l'élevage et de la gestion forestière. Beaucoup de projets réalisés respectivement dans ces différents domaines ont été financés soit partiellement, soit entièrement par elle.

Pour être plus concret, nous prenons à titre d'exemple afin d'étayer cet apport, les cas concernant l'assistance d'urgence aux ménages riverains du fleuve congo, dont le coût global s'élève à 382.000\$. Le projet a été approuvé en avril 2002 par le Directeur Général et s'inscrit dans le contexte de l'initiative du convoi humanitaire fluvial à destination de KISANGANI, dont le départ de KINSHASA était fixé au 29 avril 2002. Les intrants du projet devraient ainsi être transportés avec autres biens de première nécessité pour les barges humanitaire. L'objectif était d'apporter un appui à 36440 ménages agricoles de LISALA,

BUMBA, NASOKO, ISANGI et KISANGANI par la fourniture d'intrants agricoles essentiels en milieu forestier et du matériel de pêche artisanale à 6800 familles de pêcheurs. Une bonne partie d'intrants prévus au projet a été acquise. Apport qui a largement soulagé les populations concernées.

Si par ailleurs aujourd'hui, on peut parler de l'intervention ou de l'apport de la FAO dans l'agriculture congolaise, c'est puisqu'il y a des contraintes liées à la production agricole au Congo. Ces obstacles sont nombreux. Mais nous ne citerons que « ceux qui sont très touchés » ⁽⁵²⁾.

1. La pénurie des intrants agricoles

Elle résulte de l'absence de réserves des facteurs de la production importés notamment les engrais, les machines agricoles et les insecticides. D'autre part, des outils élémentaires tels que ; houes, machettes, haches, ... sont insuffisants, soit inaccessibles aux paysans à cause du niveau de leurs prix qui contrastent avec les revenus dans le secteur agricole. D'où la nécessité de créer au pays une entreprise de production des matériels agricoles.

2. Le mauvais état des routes désertes agricoles et la pénurie de carburant et pièce.

3. Le non respect des calendriers agricoles

Faute du nombre suffisant d'essais, il n'est pas encore possible de fixer, pour les cultures, les dates de semence par région ou zone. Et souvent les agronomes de zone attribuent les rendements médiocres au non respect de calendrier de culture.

4. l'absence d'une politique de développement communautaire

L'engagement des premiers dans la production agricole ne peut être total que si certaines conditions sont remplies, surtout celles ayant trait à l'environnement et l'implantation des structures sociales (centres de santé, écoles, les hôpitaux,

⁵² KONDE MPAMBU (M), Ibidem P.60

l'approvisionnement en biens de première nécessité et les écoles pour la formation des cadres)

Les structures d'accueils doivent exister afin que les paysans (premiers) soit obliger de quitter le milieu rural pour la ville, il est donc indispensable que des centres médiico-sociaux soient installés pour soigner, vacciner la population dans un rayon de 50km au moins.

5. l'absence du système approprié de crédit aux petits producteurs

Il n'existe pas un système de crédit approprié pour les exploitations agricoles paysannes. Alors que la petite et moyenne entreprise à accès au crédit, les agro-industrielle qui présentent cependant, plus de garantie de remboursement n'ont pas été les grands bénéficiaires comparativement autres secteurs. Ainsi, le vieillissement des infrastructures qui en résultent ont-ils largement contribué à la baisse de la production.

L'agriculture congolaise avait donc besoin d'un appui tant technique que financier pour sa promotion en vue du bien être de tous. Ainsi se justifie encore une fois l'appui de la FAO.

b. Dans le domaine alimentaire

Aujourd'hui comme par le passé, les gouvernements se préoccupent de la sécurité alimentaire dans ses différentes dimensions et s'efforcent d'assurer les multiples façons y compris avec l'appui de la FAO et d'autres institutions traitant des questions alimentaires et agricoles ⁽⁵³⁾.

Mais il faut dire qu'on ne peut pas parler de la politique ou de la sécurité alimentaire sans parler de l'agriculture. D'où il faut d'abord promouvoir une agriculture durable avec une forte production. Ce n'est qu'à cette condition qu'on pourra parler de la sécurité alimentaire.

Bref, une agriculture stable est indissociable de la sécurité alimentaire.

⁵³ Programmes spécial, producteur alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans le pays à faible revenu et à déficit vivrier IPS P1, FAO du 1^{er} septembre 1995, P1

En effet, la sécurité alimentaire se définit comme l'accès de tous à tous moment aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et activé. Pour atteindre cet objectif, deux conditions doivent être remplies, à savoir :

- assurer la stabilité de l'offre ;
- assurer l'accès aux aliments

La RDC est parmi les pays dont le régime alimentaire de l'ensemble de la population est déficitaire tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Il se caractérise par une grande proportion des céréales et des féculents, aliments qui même lorsqu'ils sont suffisants, présentent d'importantes déficiences au point de vue qualitatif.

C'est pour dire que l'appui de la FAO sur le plan de l'agriculture est aussi sur celui de la sécurité de l'alimentaire est indispensable car pour combattre la faim, il faut prendre au sérieux les problèmes qui affectent le secteur agricole. La RDC figure parmi les pays dont la malnutrition est entrain de prendre une proportion inquiétante. Les causes fondamentales de cette fréquence de sous alimentation chronique et de l'insécurité alimentaire sont notamment une faible productivité de l'agriculture associée à des obstacles politiques, institutionnels et technologiques.

D'où la FAO privilégie le promotion des stratégies d'amélioration à long terme de la production vivrière permettant de combattre la famine en vue du bien être social de la population en général.

L'action de la FAO étant d'une importance capitale pour le développement économique de la RDC, voyons alors les différentes incidentes y afférentes.

Chapitre II : LES INCIDENCES DE L'ACTION CONTRIBUTIVE DE LA FAO SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le secteur agricole congolais reste et demeure le seul moyen par lequel le pays peut se développer économiquement, toutefois, ceci est possible que par la mise en place des mécanismes pouvant permettre l'éclosion de ce secteur. C'est ainsi que l'intervention de la FAO est pour beaucoup dans cette démarche. Dans la partie qui suit, nous allons démontrer d'une manière analytique les différents aspects de la contribution de la FAO en RDC.

Section 1 : La recherche du secteur agricole et son impact sur l'économie congolaise

Il est question dans cette section d'analyser l'impact de l'agriculture sur l'économie nationale, les obstacles au développement du secteur agricole et de faire des suggestions pour l'amélioration de l'apport de ce secteur dans l'économie nationale.

§ 1. La contribution de l'agriculture dans l'économie congolaise

Quel que soit le développement atteint par un pays, l'agriculture a un rôle important à jouer dans la croissance économique de ce pays ; dans une économie développée, elle constitue encore un élément important du fait qu'il intervient dans la fourniture des produits alimentaires et dans l'approvisionnement de certaines industries en matières premières. Pour le cas de la RDC, signalons qu'elle pratique l'économie de subsistance car elle ne parvient pas à exporter et elle figure sur la liste de pays fournisseurs de plusieurs matières premières, l'agriculture a un impact sur plusieurs agrégats de l'économie congolaise.

a. La part de l'agriculture dans le produit brut (PIB) de la République Démocratique du Congo

L'analyse de la part de l'agriculture dans le PIB se fera année par année pendant la période sous étude de 2000 à 2002.

En 2001, la baisse des activités observées en 2000 dans le secteur agricole poursuivi en 2001. En effet, la valeur ajoutée de ce secteur a reculé de 4,9% en 2001, après avoir décliné de 5,1% en 2000. De même, sa part dans le PIB est passée de 53,2% d'une à d'autre.

L'indice de la production agricole s'est établi à 101,6 points en 2001 contre 102,3 points une année auparavant, soit une baisse de 0,7%, cette situation est imputable aux conséquences néfastes de la guerre qui a particulièrement affecté les provinces du Nord et de l'est du pays, traditionnellement à vocation agricole. Cette régression est également expliquée par le vieillissement et le manque d'entretien de plantation, la vétusté de l'outil de production, l'absence d'investissement, la faiblesse des prix aux producteurs ainsi les difficultés d'évacuation en raison notamment du mauvais état des routes de desserte agricole.

A ces facteurs s'ajoutent la précarité du dispositif de lutte contre les épidémies animales et végétales ainsi que les attaques d'insectes ravageurs et l'insuffisance d'appuis logistique et technique en faveur des regroupements socio-professionnels.

En 2002, au cours de l'exercice 2002, la valeur ajoutée de cette branche a enregistré un accroissement de 0,5% contre une baisse de 3,9% l'année précédente, les indices de la production vivrières et de production agricole d'exportation se sont élevés respectivement à 103, 6 points et 60,6 points en 2002 contre 101,6 points et 51,6 points une année plutôt, soit des hausses de 2,0% et 17,7%. Cette évaluation est imputable principalement à l'amélioration de la production des bois en grume consécutive notamment à la remise en état d'un certain nombre de chantiers d'exploitations forestières.

b. La part de l'agriculture dans les exportations congolaise

En 2001, les recettes d'exportations se sont accrues de 12,3% se situant à 706,1 millions contre 628,6 millions en 2000. l'accroissement de recettes a été observé au niveau de toutes les catégories des produits d'exportation, à savoir les produits miniers, industriels et agricole ⁽⁵⁴⁾.

La part des recettes générées par les produits agricoles s'est accrues de 57,5% grâce essentiellement au bon comportement des exportations de bois ⁽⁵⁵⁾.

En 2002, les exportations ont augmenté de 26,0% en 2002, atteignant 1.132,5 millions contre 898,9 millions une année auparavant. Les exportations des produits miniers se sont accrues de 32,4% essentiellement sous l'impulsion du diamant, tandis que celles des produits agricoles et des produits industrielles se sont inscrites en baisse respectivement de 58,8% et 12,6% ⁽⁵⁶⁾.

La structure des exportations reste globalement marquée par la prééminence de deux produits, en l'occurrence le diamant et le pétrole sur lesquels se sont concentrés 75,7% des recettes d'exportation. En 2001, la part relative de ces deux produits se montait à 73,8% ; les recettes d'exportation agricoles se sont contractées de 58,8% atteignant 23,3 millions en 2002 contre 56,6 millions en 2001. Celles provenant de la vente du café ont baissé de 25,4% et celles générées par les exportations de bois de 78,5% ⁽⁵⁷⁾.

Section II : L'importance du secteur agricole dans le développement d'une nation

Le secteur agricole est un facteur incontournable dans le processus de développement économique de tous les pays. Il joue un rôle économique important dans la vie d'une nation dans la mesure où il constitue un secteur de la croissance de l'économie, du financement et d'ajustement de cette croissance. En dehors de ce qu'elle soit une source d'approvisionnement des industries, elle

⁵⁴ Banque centrale du congo, rapport annuel 2001, P.101

⁵⁵ Banque centrale du congo, rapport annuel 2001, P.111

⁵⁶ Banque centrale du congo, rapport annuel 2001, P.111

⁵⁷ Banque centrale du congo, rapport annuel 2001, P.111

permet aussi la création des emplois et l'amélioration des conditions de vie.

Ainsi donc, nous pouvons d'une manière générale avec Robert Badouin distinguer trois rôles de l'agriculture ⁽⁵⁸⁾.

- lancement de la croissance économique,
- financement de la croissance économique,
- ajustement de la croissance économique.

§ 1. L'agriculture, secteur de financement de la croissance économique

Le secteur agricole se voit confier un rôle de fournir les moyens de financement indispensable aux autres activités. Lors qu'en effet on parle de financement, on regarde l'aspect « épargne nationale, qui a un impact sur le développement.

L'agriculture met son épargne à la disposition des autres secteurs à moindre expansion, elle déclenche ainsi la relance de l'économie qui n'est rien d'autre que le processus de transfert des capitaux d'un secteur à un autre.

Dan son rôle de financement, donc il peut être rendu impossible par la faiblesse des revenus en milieu rural, notamment lorsque la population pratique de l'économie de subsistance.

a. La part de l'agriculture dans les recettes de l'Etat congolais

En ce qui concerne la part de l'agriculture dans les recettes de l'Etat congolais, cette dernière occupe la troisième place après les produits miniers et les produits industriels. Sa contribution pendant la période sous étude évolue en dents de scies.

La contribution la plus élevée de ce secteur pendant la période sous étude s'élève à 6,3%, tandis que la contribution la plus faible est de 1,83% en 2004.

⁵⁸ Robert BADOVIN, Agriculture et accession au développement, Paris, éd. Pédone, P11

b. L'apport de l'agriculture dans la balance de paiement

L'agriculture peut apporter d'importantes contribution aux recettes en devise étrangères en se substituant aux importations présentes et potentielle et en produisant d'avantage pour l'exportation.

La réduction des importation est fonction de l'expansion de la production agricole nationale et peut prendre deux formes : le remplacement des produits agricoles importés par des produits nationaux et la réduction des importations non agricole s résultant d'une modification des structures de la consommation au profit des produits alimentaires nationaux.

Les pays qui ont réussi à se spécialiser dans un produit d'exportations considèrent la réduction des résultats d'autonomie agricole comme une méthode tendant pour augmenter les ressources en devises étrangères destinées à assurer une expansion industrielle. La réduction des importations ne provoquera d'économie de change étranger que si la production nationale est plus rentable que l'importation constante des denrées alimentaires.

Dans la mesure où les exportations des produits agricoles procurent d'importante somme en devise et dans la mesure où l'agriculture locale produit des biens auparavant importés. On peut affirmer que l'agriculture contribue ainsi efficacement à l'équilibre de la balance des paiements.

En définitive, l'on peut affirmer théoriquement, pour l'agriculture devient véritablement la motrice de développement, elle doit être magasinée, modernisée et protégée par l'Etat grâce à des multiples mesures incitatives afin qu'elle produise réellement des excédents pour les marchés extérieurs après avoir entendu donner satisfaction aux besoins des consommations locales.

§ 2. L'agriculture et l'alimentation

La première fonction de l'agriculture est d'assurer une alimentation à la population. Ce rôle donne à ce secteur un statut particulier dans toutes les sociétés. Si le secteur agricole est développé, celui-ci par capacité peut développer le pays en

apportant de la nourriture et cela pourra éviter un certain nombre des maladies car le vrai médicament, dit-on, serait l'alimentation.

En effet, le progrès de l'alimentation peut être à l'origine de la diminution ou de la réduction du taux de mortalité et aussi du taux d'analphabétisation ; ventre affamé n'a point d'oreille, dit-on ainsi, dans notre pays, la lutte contre la sous alimentation résulte aussi de l'augmentation de la population agricole.

a. L'agriculture et l'emploi

L'agriculture joue un rôle important dans la création de l'emploi. Elle est avant tout pourvoyeuse résiduelle en ce sens qu'au stade primaire du développement économique, elle englobe la quasi-totalité de la population active. Le secteur de l'agriculture crée de l'emploi lorsqu'il distribue des revenus.

En RDC, l'éradication de la misère et du chômage apparaît donc à l'accroissement en valeur de la production de l'activité productive. Cela exige qu'il y ait non seulement les possibilités d'absorption dans les activités de production, mais également, que cette main d'œuvre éduquée ait les qualifications nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

b. L'agriculture et les infrastructures

De nos jours, le développement de transport a beaucoup contribué à l'alimentation des échanges entre divers pays du monde.

En effet, le transport permet de relier les différents coins et recoins du pays en installant une communication entre eux et combat de ce fait le cloisonnement qui contribue souvent à maintenir et à accentuer des disparités entre deux coins. Comme on peut le constater, le changement intervenu dans le secteur agriculture résulte de la construction des infrastructures routières qui raccordent les collectivités rurales à une route revêtu à laquelle ces collectivités ne pouvaient accéder jusqu'alors.

Les voies de communication peuvent contribuer de multiple façon au développement agricole et plus qu'on ne le croit, elles jouent un rôle essentiel dans la croissance de la production agricole. Par ailleurs, l'efficacité d'un système de commercialisation des produits est liée étroitement à l'infrastructure de transport mise en place dans le pays.

L'existence des voies de communications suffisantes tend à abaisser le coût des produits alimentaires et diminue les intermédiaires entre les agricultures, ce qui encourage à produire d'avantage.

Par conséquent, cette existence entraîne le développement spontané et intensif des échanges des produits agricoles destinés à satisfaire les besoins à accroître le mouvement des denrées alimentaires et à réduire les pénuries locales. En plus, le développement et l'établissement de l'infrastructure de transport nécessaire se traduisent souvent par l'apparition spontanée des nouvelles productions tout à fait différentes de ce qui étaient prévues par les planificateurs.

Chapitre IV : LES PROBLEMES MAJEURS

En général le développement de la RDC rencontre énormément d'entraves. Et en particulier son agriculture est butée à pas mal des difficultés épinglées dans ce travail auxquelles nous tenterons tant soit peu de donner quelques pistes de solution. Il faut en outre reconnaître que comme nous les avons soulignés ci-haut, l'agriculture joue un très grand rôle dans le développement économique des pays. Les problèmes et les contraintes auxquels cette agriculture est confrontée, sont de plusieurs ordres.

Bien qu'ayant enregistré quelques progrès il y a une décennie et demi passé, l'agriculture congolaise ne repose encore ni à la demande partielle ni à la mise en œuvre satisfaisant de potentialités du territoire national. Elle se trouve à l'heure actuelle vouée à la substance c'est-à-dire destinée à la consommation. Elle est donc loin d'être une agriculture industrielle et commercialisée.

Section 1 : L'agriculture congolaise et les problèmes du monde rural

Si aujourd'hui, l'on estime que l'implication de la FAO dans l'agriculture est indispensable, c'est parce que celle-ci rencontre des obstacles parmi lesquels nous citons :

1. Les moyens de communication

Ils sont rendus difficiles par le mauvais état de réseaux routiers qu'on appelle autrement « route de desserte agricole ».

Le mauvais état des routes et des ponts, le manque d'entretien de bacs, l'insuffisance du charroi automobile et la pénurie de carburant et des pièces de rechange constituant également un sérieux frein à la formation de l'agriculture congolaise.

Ainsi, dans une agriculture moderne, le moyen de communication, le transport surtout routier constituent un moyen d'évacuation de production partout milieu de production vers les centres de consommation.

2. la pénurie des intrants agricoles

Le manque des intrants agricoles est consécutif à l'insuffisance des devises disponibles pour le facteur de production importé, nous avons cité : les machines agricoles (tracteur, chariot, décortiqueuse). Les engrais chimiques, insecticides et autres. Il faut dire aussi que dans les milieux ruraux et paysans, l'agriculture se pratique à la houe, à la machette ou à la hache. Mais ces outils sont tellement coûteux que le paysan moyen compte tenu de son revenu faible n'arrive pas à s'en procurer, ce qui pose un autre problème.

3. Le manque de structure de stockage

Avant leur embarquement vers les centres urbains, où la consommation et la commercialisation, les produits agricoles doivent être stockés dans les entrepôts c'est le problème d'emballage (sacs ou caisses) qui posent avec acuité car également coûteux. Ce qui rend la conservation des produits difficiles. Durant le transfert des centres de production vers le

centre de consommation, les produits connaissent beaucoup de dégradations. Cela constitue des pertes énormes pour les agriculteurs.

§ 1. Les obstacles au développement du monde rural

Ils sont nombreux et notaires dans plusieurs pays du tiers monde, nous avons pour ce travail retenu que deux d'entre eux qui seront développés dans la partie qui suit (cas de la RDC).

a. Manque de structure sanitaire et scolaire

Les paysans, premiers facteurs dans le développement de l'agriculture sont appelés à être en bonne santé en vue de donner le meilleur d'eux-mêmes. Ce qui nécessite la construction des centres de santé dans les milieux ruraux pour permettre aux villageois d'accéder aux soins de santé. Malheureusement, ce n'est pas le cas en RDC. En outre, le manque d'infrastructures scolaires dans les milieux reculés constitue une entrave par l'agriculture car les jeunes qui sont sensés être forts pour produire plus par rapport aux vieux fatigués par le poids de l'âge sont butés à un problème de scolarisation. Conséquence, il y a exode rural des populations qui préfèrent s'installer dans des centres urbains où elles espèrent trouver de meilleures conditions de vie. Logiquement cela entraîne la baisse de la production agricole.

b. Exode rural

L'exode rural constitue un frein majeur dans le processus de développement en général et dans la promotion de l'agriculture en particulier. Compte tenu des raisons évoquées dans le point précédent, le manque de structures sanitaires et scolaires s'avère être l'une des principales causes de la ruée des paysans vers les villes, cherchant à avoir accès aux avantages qu'offrent ces dernières. Conséquence, l'augmentation de la population urbaine, la baissée très sensible de la production agricole d'où l'absence de la sécurité alimentaire pour nos populations.

Il faut trouver un palliatif dans les importations. Malheureusement, des pays à faibles revenus souffrent d'un manque chronique de devises du fait qu'il n'a pas grand-chose à

exporter. Comment envisager de combler ce déficit vivrier qui se creuse suite aux importations commerciales très coûteuses, alors que leurs recettes en devise s sont maigres et le service de la dette extérieure est déjà lourd ! De plus l'aide alimentaire qui a suivi par le passé à satisfaire la demande non couverte par le marché et à nourrir directement les populations affamées devient moins disponible ⁽⁵⁹⁾. Le problème demeure donc entier.

§ 2. Les maux de l'agriculture congolaise

L'agriculture congolaise présente plusieurs maux à l'heure actuelle et cela a même rendu le secteur agricole quasi inexistant, nous allons essayer de parler de quelques-uns dans la partie suivante de notre travail.

FAO, FNAF, UNICEF et OXFAM. Les grandes actions doivent être plus axées, orientées et menées dans les milieux ruraux en vue d'élever le niveau de vie des populations paysannes afin d'éradiquer l'exode rural, grand obstacle du processus de développement. Ainsi pour mettre fin à cette hémorragie (exode rural), il faut des mesures ci-après :

- les adductions des sources d'eau potable ;
- la construction de centre de santé, maternité et des écoles (pour la bonne formation des enfants) ;
- l'installation de chaîne de télévision communautaire ;
- l'installation de moulin et décortiqueuse ;
- l'installation de magasin et mousson de commerce ;
- création des activités sportives, culturelles et de loisirs (équipe de foot...)

Pour terminer, il convient de noter que la RDC en tant que pays à vocation agricole doit redynamiser sa coopération avec la FAO car cette institution onusienne lui est restée fidèle malgré la détérioration des relations de coopération structurelle avec ses partenaires. La FAO est parmi les organismes internationaux qui peuvent promouvoir l'agriculture congolaise en y apportant la technologie appropriée : constitue la pierre angulaire pour les activités agricoles en RDC.

⁵⁹ Programme spécial production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenus déficit vivrier, op.cit

Ouvrant à côté des nationaux et collaborent avec dans divers activités agricoles, nous pouvons dire que la possibilité de la continuité des activités à large intervention des expatriés sera acquise grâce à la participation aux séminaires et aux voyages d'études aux quels les nationaux participent tant au stade de conception qu'à celui d'exécution de politique agricole.

Bref, l'Etat congolais doit toujours respecter ses engagements internationaux en payant ses contributions dans tous les institutions internationales surtout à caractère agricole telle que : la FAO, OIE, OIAC, etc. Bien que les recettes d'exploitation en provenance du secteur agricole soient en baisse continue, en raison des cours mondiaux très bas, d'une part et de la perte de contrôle des territoires de l'Est du pays, d'autre part. l'agriculture reste l'un de piliers de l'économie nationale avec des cultures telle que l'arachide, le coton, le soja, le café, le maïs, etc. Ainsi, le pays doit être présent au sein de ces organismes internationaux en vue de bénéficier des avancées aussi bien techniques que des échanges et autres procédés provenant de ces institutions.

Dans la lutte contre la pauvreté amorcée, il y a quelque temps par les organismes tant nationaux qu'internationaux (PNUD).

a. Absence d'un système d'appui de crédit au petit producteur

Il n'existe pas un système de crédit approprié pour les exploitations agricoles paysannes alors que la petite et moyenne entreprise a accès au crédit. Les agro industrielles qui présente, cependant plus de garantie n'ont pas été les grands bénéficiaires.

Comparativement aux autres secteurs, l'agro industries n'a utilisé que peu d'investissement nouveau. L'obsolescence des usines et des équipements aussi bien que la dégradation des infrastructures qui en résultent, ont largement contribué à la baisse de la production. Les objectifs agricoles au premier rang se trouvent l'auto suffisance et la sécurité alimentaire ne peut être obtenue que moyennant un effort spécifique de financement conçu de manière à ne pas être perturbés par les difficultés de la conjoncture.

La part du budget ordinaire et d'investissement consacré à l'agriculture par rapport à l'ensemble de besoin de financement de ce secteur reste relativement faible. Ceci traduit la volonté du gouvernement exécutif de maîtriser les dépenses publiques et des confier les activités de production au secteur privé.

b. Carence des agents qualifiés

Les paysans qui sont les premiers producteurs dans le domaine agricole en RDC ne bénéficient pas de l'encadrement des experts c'est-à-dire des agronomes et autres agents de développement. Ceux dernier doivent apporter leur expertise en vue de stimuler et de motiver les villageois à faire mieux afin que le rendement soit consistant. En réalité l'encadrement de paysan est insuffisamment assuré par les cadres disponibles du ministère de l'agriculture et de l'animation rurale et le développement communautaire s'adresse plus à des taches administratives que techniques. Cette situation est due notamment au fait que ces cadres ne bénéficient pas de conditions matérielles requises par l'exercice de leurs professions.

Section 2 : Quelques suggestions

Eu égard à ce que nous avons eu à décortiquer comme problème majeurs de l'agriculture de notre pays, nous nous permettons de faire ces quelques suggestions en guise de notre contribution au développement du secteur agricole. Mais avant de donner cette contribution, il serait important de démontrer l'objectif du secteur agricole congolais.

§1. Objectif du secteur agricole

- l'objectif prioritaire du secteur agricole est d'assurer la sécurité alimentaire à l'ensemble de la population. Il n'est plus question de rechercher seulement l'autosuffisance alimentaire à n'importe quel coût. Il s'agit plutôt de créer les conditions qui garantisse l'accès à une alimentation suffisante, équilibré et régulière à toute les couches de la population ;

- l'amélioration des revenus, des niveaux et conditions de vie des populations rurales notamment en terme de leur accès aux services socio-économiques essentiels (éducation, santé, eau potable, logement adéquat et énergie) en découlent logiquement.

Pour atteindre des objectifs énoncés ci-dessus, le secteur est aussi appelé à favoriser le développement des industries agro alimentaire, la création des emplois rémunérateurs en milieu rural et à contribuer à l'amélioration de la balance de paiement. Ceci constitue la troisième priorité.

a. Initiative contre la flambée des prix des aliments

Les effets de l'envolées des prix des aliments dans les pays en développement en particulier les pays à faible revenu et importateurs de produits alimentaires sont clairement préoccupant, surtout quand on sait que les pauvres consacrent jusqu'à 80% de leurs maigres revenus à l'alimentation touchés dans certains endroits, les prix des engrais ont doublé, voire triplé, en un an.

Il est urgent d'intervenir sur deux fronts rendre les produits alimentaires accessibles aux personnes les plus vulnérables et aider les petits exploitants agricoles à améliorer leur production et à gagner d'avantage.

La FAO intervient actuellement dans 95 pays, le plus souvent pour soutenir la production vivrière, en fournissant des semences améliorées, des engrais et d'autres intrants agricoles destinés à la conduite des diverses campagnes agricoles jusqu'à fin 2009. En 2008, plus de 400.000 petits agriculteurs et leurs familles ont bénéficié des projets de la FAO, c'est-à-dire deux millions de personnes environs.

Par ailleurs, la FAO a coordonné 31 missions d'évaluation interinstitutionnelle qui ont débouché sur l'élaboration de plans d'actions nationaux à moyen et long terme. 37 autres missions d'évaluation rapide ont été dépêchées sur place par la commission européenne au titre d'un fonds spécial d'un milliard d'euros.

La FAO a aussi notablement renforcé sa surveillance des prix des aliments aux niveaux des consommateurs et des grossistes de la situation de l'insécurité alimentaire dans les pays vulnérables et des effets de la flambée des prix des aliments aux échelons mondial, régional et national dans le cadre de son système mondial d'information et d'alerte rapide. Bon nombre de ces mesures d'urgence sont financées par des fonds propres de la FAO sous la forme de projets du programme de coopération technique, à hauteur de 36 millions.

Les autres donateurs contribuant à l'initiative sur la flambée des prix des aliments sont ;

L'enveloppe financière totale se chiffre à plus de 109 millions. Ce modeste financement catalytique a permis une réaction immédiate et nécessaire mais il vise aussi à encourager de nouveaux investissements lorsque les résultats deviendront tangibles ⁽⁶⁰⁾.

b. Les perspectives d'avenir

Tout compte fait, il s'avère impérieux pour nous de formuler dans le cadre de ce travail, quelques suggestions en guise de notre contribution au développement économique et social de notre pays en général et à l'essor de l'agriculture congolaise en particulier.

Ainsi, il est à noter que l'agriculture étant un secteur chef et vital de notre pays à la manière du secteur minier, l'Etat à intérêt à arrêter une bonne politique agricole et à allouer les moyens nécessaire et suffisant pour que ce secteur soit réellement « priorité de priorité » ce qui veut dire ne d'autre terme que l'agriculture reste un secteur important et non négligeable pour la vie du congolais. D'où lors de l'élaboration budgétaire, une part élevée doit être réservée à l'agriculture, une part élevée doit être réservée à l'agriculture pour chaque exercice. Ainsi le gouvernement congolais doit il payer régulièrement ses contribution en tant que membre de la FAO afin qu'il bénéficie comme il se doit de l'apport de cet organisme qui consiste à l'envoi sur terrain des experts nationaux dans le domaine agricole, le renforcement des capacités nationales, le conseil

⁶⁰ A lire www.fao.org

technique, la planification et la coordination des activités agricoles. Car, nous remarquons que la présence des ces experts ;

Cependant pour stimuler l'initiative privée, des ressources ont été mise à la disposition des entreprises agricole à travers les différents mécanismes financiers et parafiscaux : fonds contre parties, fonds agricoles, fonds de convention de développement. Parallèlement, la Banque centrale de la RDC a pris de disposition pour que ce financement de l'agriculture et de compagnie de commercialisation des produits agricole soit moins affecté que les autres branches d'activités par les restrictions prises dur le crédit à l'économie. Cependant, les ressources financières posent de problème de gestion lorsqu'elles relèvent d'organisme possible. Par contre lorsqu'elle transite par les institutions bancaires et financières classiques, elles sont mieux adaptées aux exploitations modernes qu'à la modernisation des exploitations traditionnelles ou à la position des petites et moyennes entreprises agricoles ⁽⁶¹⁾.

a. Production et santé animale

La situation de conflit dans l'est du pays et le déplacement des populations ont provoqué la propagation des maladies transfrontières dont cette zone. Ceci a entraîné une décimation du cheptel. Dans ce contexte, la FAO a appuyé de façon récurrente les campagnes de vaccination contre différentes zoonoses, en particulier la péripneumonie contagieuse bovine, la dermatose nodulaire des bovidés et les charbons bactériens et symptomatiques. De même, dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire, la FAO a assisté pour la réhabilitation des laboratoires de diagnostic (KINSHASA, LUBUMBASHI et GOMA).

Le pays dispose d'un potentiel halieutique estimé à 700.000 tonnes par an. La production actuelle atteint à peine 100.000 tonnes et est l'œuvre principalement des pêcheurs artisanaux. Après avoir assisté le pays dans la préparation de son plan directeur des pêches, la FAO a pris plusieurs initiatives pour le renforcement des capacités de l'administration et des pêcheurs, notamment par la promotion des moyens d'existence durable. Plus récemment, la FAO a appuyé le pays à se doter d'une stratégie et d'un plan de développement de l'aquaculture assortir d'une législation actualisée sur la pêche et l'aquaculture, en cours

⁶¹ Plan quinquennal de développement économique et social, op.cit, P.73

d'adoption au niveau du gouvernement. De même, outre le renforcement des capacités de l'administration des pêches, dans la gestion informatisée des statistiques de pêche, des initiatives ont été prises à travers le FMPP, pour préparer le réseau national devant servir de base à la vulgarisation du code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

b. Sur le plan nutritionnel et sécurité alimentaire

Dans le cadre du suivi de la conférence internationale sur le plan nutrition (CIN), la FAO a aidé le pays à finaliser son plan national d'action pour la nutrition (PNAN) qui a été formellement adopté par le gouvernement en 1995. l'appui apporté au service national des statistiques agricoles a permis le renforcement des capacités de ce service dans la gestion informatisée de l'information agricole, ainsi qu'en matière de bilan alimentaire. De même, l'assistance de la FAO a permis au pays de se doter d'un programme national de sécurité alimentaire.

En RDC, l'initiative la plus importante de la FAO dans le domaine d'équipe hommes-femmes concerne les activités menées par le projet DIMITRA, en particulier au sud-kivu et au katanga, avec une bonne prise de conscience, à tous les niveaux de la nécessité de prendre en compte les aspects du genre pour mieux planifier le développement des communautés.

CONCLUSION

La pauvreté en général et la sous alimentation en particulier sont des maux qui rongent le monde aujourd'hui et surtout les pays du tiers monde. Situation à laquelle notre pays la RDC n'échappe pas. Ainsi donc, pour y palier, l'agriculture paraît la solution adéquate. Néanmoins cette agriculture en Afrique est précisément en RDC reste encore traditionnellement et rudimentaire. Ce qui ne favorise pas le développement du pays économique à l'instar du secteur minier et autre.

C'est ainsi que l'implication de la FAO s'avère très importante dans l'agriculture en RDC car cette coopération entre la FAO et la RDC apporte les techniques les plus récentes et nécessaires dont le secteur agricole congolais a besoin ; le Congo étant un pays à vocation agricole dans la plus grande partie de son étendue, il peut devenir une puissance économique sous-régionale ou même régionale si on élabore une bonne politique agricole en se basant sur des conseils et techniques fournis par les experts de la FAO. Sur ce, l'agriculture commerciale d'exportation et de développement. Et à ce titre, la pauvreté et la sous-alimentation peuvent être combattues.

L'Etat congolais doit offrir un cadre idéal de négociation et de concertation à la FAO.

Le souhait est que cette coopération soit toujours fructueuse, la RDC doit payer ses contributions auprès de toutes les organisations internationales surtout agricoles en vue de lui permettre de jouer son rôle dans le concert des nations, à cette ère de la mondialisation et de la globalisation de la vie économique et politique.

Bref, l'implication de la FAO dans l'agriculture congolaise est d'une importance capitale car ce secteur est l'un des piliers du développement socio-économique du pays. Dans ce sens que la grande majorité de la population congolaise est paysanne et vit de l'agriculture. Malheureusement, force est de constater que cette agriculture demeure encore, en dépit de quelques efforts fournis, une agriculture de subsistance, traditionnelle et rudimentaire quant aux techniques utilisées. Nous ne pouvons sortir de cette

ornière que grâce à la coopération avec les autres pays et surtout avec des organismes spécialisés telle, la FAO.